

## Quatrième séance, vendredi 13 février 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Assermentations. – Projet de décret N° 111 relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Projet de décret N° 119 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H 189); demande de renvoi; entrée en matière et lecture des articles; vote final. – Initiative parlementaire N° 5002.07 Moritz Boschung-Vonlanthen/Gabrielle Bourguet (mention dans les messages du Conseil d'Etat des conséquences sur le développement durable de l'acceptation du projet de loi ou de décret); prise en considération. – Postulat N° 2021.07 Hubert Zurkinden/Olivier Suter (développement durable); prise en considération. – Postulat N° 2030.08 Christa Mutter/André Ackermann (modernisation et application du concept Valtraloc relatif à la modulation du trafic dans les localités); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Présence** de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: MM. et M<sup>mes</sup> Claudia Cotting, Joe Genoud, Nadine Gobet, Bernadette Hänni-Fischer, Nicolas Lauper, Christa Mutter, Edgar Schorderet et Yvonne Stempf-Horner.

MM. et M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Lors de sa séance d'hier, le Bureau du Grand Conseil a accepté deux demandes de prolongation de réponses à divers instruments parlementaires. La première concerne le postulat 2033.08 Eric Collomb et la motion 1055.08 Stéphane Peiry, tous deux relatifs à l'aide sociale. Le délai supplémentaire court jusqu'à la fin du mois de février. La deuxième demande concerne les motions d'Antoinette Badoud, d'une part, et de Pierre Mauron et Xavier Ganioz, de l'autre, relatives à la loi sur l'exercice de la prostitution. Le délai de réponse est prolongé jusqu'à la fin du mois de septembre 2009.

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 12 février 2009*

#### **Projet de loi modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives)**

Attribué à la Commission de justice

#### **Projet de loi modifiant la loi sur les institutions culturelles de l'Etat**

Antoinette de Weck, présidente, Moritz Boschung, Gilbert Cardinaux, Jean-Denis Geinoz, Monique Goumaz-Renz, Yves Menoud, Nicolas Repond, Benoît Rey et René Thomet.

### Assermentations

Assermentations de MM. et M<sup>mes</sup> Anne-Sophie Peyraud, Michel Favre, Johannes Frölicher, Armin Sahli, Patrik Schaller, Christoph Bertschy, Beatrix Vogl Ott, Xavier Guanter, Claudio Hug, Manfred Meyer et Yvan Chassot, élus à diverses fonctions judiciaires lors des séances du Grand Conseil des 10 et 11 février 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre fonction.

#### **Projet de décret N° 111 relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Jean-Claude Schuwey** (CVP/PDC, GR)  
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Avec le projet de décret N° 111, le Conseil d'Etat nous soumet le message pour l'achat de l'immeuble place Notre-Dame 2 à Fribourg. Le

<sup>1</sup> Message pp. 255 à 269.

montant de la transaction s'élève à treize millions de francs. Dans son message, le Conseil d'Etat nous fait part de ses intentions de diminuer le coût des locations. Vous avez également pris connaissance de l'historique du bâtiment construit au tout début du siècle dernier, puisque la Banque cantonale en prit possession en 1907. A la deuxième page sont présentés les montants des investissements à court, moyen et long termes. Vous trouvez les charges d'amortissement et d'entretien sur vingt ans. Cette table démontre que l'acquisition devient rentable dès 2015. Lors de la séance de la commission, en présence du conseiller d'Etat et de M. Charles Ducrot du Service des bâtiments, nous avons obtenu toutes les réponses à nos questions et je suis certain que les membres de la commission ont informé leurs groupes respectifs afin que ne soient pas posées les mêmes questions aujourd'hui. Au vote final, la commission a accepté ce projet de décret à l'unanimité et propose au Grand Conseil d'accepter la version du Conseil d'Etat.

A la suite de la séance, nous avons visité tout le bâtiment et nous avons pu nous rendre compte de la qualité de la surface et du volume de celui-ci. Nous remercions le personnel responsable de la police pour cette visite intéressante et pour les explications sur l'utilisation des locaux.

**Le Président.** Merci M. le Rapporteur. Une information encore: conformément à notre loi sur le Grand Conseil, je vous informe que M<sup>me</sup> la Première Vice-présidente Solange Berset, Messieurs les Députés Jean-Claude Rossier, Markus Ith et Jean-Louis Romanens se sont récusés pour cet objet étant donné qu'ils sont membres du conseil d'administration de la Banque cantonale.

**Le Commissaire.** Je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur de la commission. Je souhaiterais simplement apporter quelques compléments. Il est important de relever que la politique immobilière du Conseil d'Etat tend à privilégier l'acquisition ou la construction de bâtiments administratifs, plutôt que la location. Toutefois, lorsque l'on achète ces immeubles, ils doivent répondre aux besoins de l'administration. Tel est le cas de l'immeuble de la place Notre-Dame 2, bâtiment occupé par la Police cantonale, puisque des aménagements spécifiques, tels que cellules, laboratoires ou encore installations techniques pointues ont été réalisés. La délégation de la commission parlementaire qui a effectué la visite des locaux peut, je pense, confirmer ces propos, comme l'a fait le président de la commission. Je ne vais pas vous retracer tout l'historique de cette acquisition, vous avez le résumé dans le chapitre «Introduction» du message.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil d'Etat a négocié depuis de nombreuses années et c'est le 18 août de l'année dernière que mes services et moi-même, avec le directeur de la Banque, nous sommes mis d'accord sur le prix de 12,9 millions (arrondis à 13 millions dans le message) pour les frais inhérents à cet achat, ainsi que sur le prix de location pour l'espace bancaire pour un montant de 50 000 francs par année. Comme vous avez pu le constater, nous avons présenté dans le message une analyse financière approfondie,

avec calculs de rentabilité. Certains, je le sais, en commission, ont été surpris de la manière avec laquelle on amortit. Je tiens à préciser que cette méthode est imposée par la loi sur les finances et je suis convaincu que cela est une bonne solution. Cet amortissement nous permet de faire d'autres investissements. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière et à voter le décret qui vous est présenté.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret. Il vous propose d'entrer en matière par 9 voix sans opposition, tout en relevant la qualité du message ainsi que le résultat de la négociation obtenu par le Conseil d'Etat.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Le groupe libéral-radical acceptera cette acquisition car elle remplit positivement trois critères. Tout d'abord le prix: il suffit de comparer le loyer et le prix de vente pour se dire que c'est une bonne affaire et on félicite le Conseil d'Etat d'avoir réussi à faire baisser ce prix. Ensuite le volume, nous avons pu visiter ces locaux et nous avons vu qu'il y avait encore beaucoup de place libre et donc que ce service pourra se développer ces prochaines années sans que d'ici cinq ans on doive de nouveau le déménager. Quant à l'emplacement, il est en ville, à côté de l'Office des juges d'instruction et il se trouve près d'une entrée d'autoroute. Pour tous ces critères, nous estimons que c'est une bonne affaire. Comme le groupe libéral-radical a une mémoire longue, il appliquera ces mêmes critères lorsque le Conseil d'Etat viendra nous présenter certains projets d'aménagement de locaux.

**Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR).** Cette acquisition correspond à la volonté politique du Grand Conseil de faire de l'Etat le propriétaire des bâtiments qu'il occupe comme utilisateur pour l'accomplissement de ses tâches. Nous soulignons aussi la qualité du message qui reflète le travail accompli pour son élaboration. Ce message N° 111 concernant l'immeuble place Notre-Dame 2 est particulièrement explicatif financièrement et complet techniquement. Le fait que ce bâtiment tombe dans l'escarcelle de l'Etat est attendu depuis longtemps et le groupe socialiste salue cette opération. Ceci contribue également au maintien du patrimoine historique du canton de Fribourg et en particulier de sa capitale.

Ceci dit, nous demandons que pour les futures acquisitions immobilières ou nouvelles constructions pour les services ou offices fréquentés par les citoyens provenant de l'entier du canton, les choix géographiques soient prioritaires, c'est-à-dire qu'ils permettent un accès aisé, accessible autant avec les transports publics que par des moyens de locomotion privés. Bien entendu au sujet du projet de décret qui nous est soumis ce matin, ces conditions ne s'appliquent pas car les visiteurs, ou plutôt les invités ont à disposition des transports adéquats adaptés à leur situation et de plus n'ont pas de souci de stationnement.

C'est sur ces quelques considérations que le groupe socialiste approuvera ce décret et vous invite à en faire de même.

**Brönnimann Charles** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de décret relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2 à Fribourg. Ce bâtiment a été construit dans son élégant style Renaissance et c'est un symbole de la ville de Fribourg. Il fait partie également du patrimoine fribourgeois. Lors de la visite, j'ai pu constater que beaucoup de place n'était pas occupée et qu'un lifting était pleinement justifié, comme il est relevé dans le message. Si vous le regardez, ce bâtiment est très beau. Souvent lorsque l'on doit attendre devant la cathédrale, les grenadiers, je suis en face de ce bâtiment et j'apprécie beaucoup non seulement son style, mais aussi les discours qui nous sont envoyés. Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à voter l'entrée en matière et à accepter l'engagement du crédit de ces 13 millions.

**Fasel Bruno** (*ACG/LMB, SE*). Mit grossem Interesse hat die Fraktion die vorliegende Botschaft diskutiert und ist mit folgenden Bemerkungen einstimmig für Eintreten: Wir möchten dem Staatsrat für den eingeschlagenen Weg in der Immobilienpolitik gratulieren, denn die ehrlichen Mietkosten von 16 Mio. Franken sind eine sehr grosse Summe in unserem Finanzhaushalt. Wir unterstützen den Erwerb der Liegenschaft für 13 Mio. Franken bei einem Kapitalisierungssatz von 7,5%, was einen Ertrag von 13,865 Mio. Franken ergibt.

Ich habe noch zwei Fragen: Hat der Staatsrat eine mögliche Dezentralisierung oder Regionalisierung der jetzigen Polizeistellen geprüft und was spricht für eine Zentralisierung? Dabei denke ich das Parkproblem in der Stadt oder an die Verkehrsdichte. Die zweite Frage, die mich beschäftigt: Wieso bezahlt die Freiburger Kantonalbank nur eine Miete von 50 000 Franken pro Jahr für 175 Quadratmeter und dies mitten in einer Stadt, wo doch andere Ladenmieter viel mehr bezahlen müssen.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion dem Dekret einstimmig zustimmen.

**Vial Jacques** (*PDC/CVP, SC*). Le fait que l'Etat se porte acquéreur de ce bel immeuble est une décision pleine de bon sens. Le bâtiment de la police situé au cœur du Bourg, au centre administratif de notre canton, doit être propriété de l'Etat. Son entretien est excellent et son prix de 13 millions tout à fait correct. J'en veux pour preuve son prix au m<sup>3</sup>, plus représentatif pour les professionnels de l'immobilier: son prix moyen se situe à 351 francs le m<sup>3</sup>, décomposé en 2500 m<sup>3</sup> à 460 francs, ce qui fait 11,5 millions pour les étages et 12 000 m<sup>3</sup> à 120 francs, soit 1,5 million pour le garage et les sous-sols. Malgré la très courte durée d'amortissement, 10 ans, adoptée par l'Etat pour ce type d'opération, il faut relever que ce bâtiment sera déjà rentable en 2015. Tous ces arguments ont convaincu la totalité de la commission. Le groupe démocrate-chrétien appuiera ce décret à l'unanimité et félicite M. le Commissaire pour avoir mené à bien ces négociations.

**Le Rapporteur.** Tous les groupes sont favorables à l'acquisition de cet immeuble, ce qui correspond à la

proposition de la commission. Et, puisqu'il n'y a pas eu de questions, il n'y a pas de raisons que je donne des réponses. (*Rires*)

**Le Commissaire.** Tout d'abord j'aimerais remercier l'ensemble des groupes pour leur accord d'entrée en matière. Je constate qu'il y avait deux questions de M. le Député Bruno Fasel. Très honnêtement, je n'ai pas très bien compris la première, j'aurais l'occasion d'en parler avec vous après. Pour la deuxième question, le montant de 50 000 francs est basé sur le prix que l'Etat payait jusqu'à maintenant et nous avons adopté le même prix pour l'avenir, basé sur l'indice au premier janvier 2009. La situation est claire et ceci me paraît extrêmement correct. Pour le reste, j'ai pris acte que certains députés, notamment M<sup>me</sup> la Députée Antoinette de Weck, a affirmé, au nom de son groupe, qu'elle avait une bonne mémoire. Tant mieux, ça nous arrive des fois d'avoir une mémoire un peu courte. J'ai aussi pris acte des considérations des autres députés, je n'ai rien d'autre à ajouter, je vous remercie.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

#### *Première lecture*

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### *Deuxième lecture*

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 89 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M. (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total.: 89.*

## Projet de décret N° 119 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H 189)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Eliau Collaud** (PDC/CVP, BR)

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission des routes et cours d'eau a examiné le message N° 119 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 26 040 347 francs pour la route de contournement de Bulle (H189), ceci en date du 28 janvier dernier.

La séance s'est déroulée conjointement avec la Commission de pilotage (Copil) et nous avons eu l'opportunité de parcourir l'ensemble du tracé de la H189 du sud au nord. Nous avons pu nous rendre compte de l'importance de ce projet et de l'état d'avancement des travaux. Nous nous sommes arrêtés aux endroits stratégiques du site, notamment dans les locaux de contrôle et pilotage des installations techniques et de

secours. Nous remercions les organisateurs de cette matinée enrichissante.

Lors d'une précédente visite, la Commission des routes avait visité et avait été tenue informée des difficultés rencontrées sur ce chantier, notamment en ce qui concerne la centrale de traitement des matériaux. Les pertes de ce secteur se montent à 16,7 millions, alors qu'il y était prévu une économie de 3,7 millions. Toutefois, nous avons été rassurés d'apprendre que ce sujet a fait l'objet d'analyses approfondies, comme le souligne d'ailleurs l'avis de droit de M. le Professeur Pascal Pichonnaz. La pilule est amère, mais on dira par la suite que les matériaux ne présentaient pas la qualité requise pour leur valorisation, donc non exploitables. Par conséquent, ces matériaux manquants ont dû être achetés et les autres évacués en décharge payante.

Autre poste non négligeable, la sous-estimation pour l'électromécanique et le génie civil pour un montant de 14,4 millions. Le message parle de manquements et oublis de quantité dans les devis descriptifs. Néanmoins, cet investissement permettra d'avoir un tronçon surveillé, comme une autoroute, par le centre d'engagement de la police de Granges-Paccot. De plus, l'ouverture anticipée du tronçon nord rend de nombreux services dans la région, mais a aussi contribué au surcoût de ce poste. En suivant l'ordre décroissant du montant, nous trouvons 9,1 millions pour les honoraires. La refonte du projet pour intégrer les nouvelles exigences de sécurité compte pour une bonne partie. Des négociations sont encore en cours à ce sujet.

Le chapitre suivant est celui de la sécurité. En 1999, l'OFROU (Office fédéral des routes) édicte des directives provisoires liées à la sécurité des tronçons, des tronçons souterrains, suite aux accidents dramatiques dans plusieurs tunnels européens. Enfin, en 2002, l'OFROU demande de compléter le concept de sécurité de 1999. Le montant du complément se monte à 8,7 millions, (voir détail dans le message). Cependant, un point absolument positif est que l'OFROU prendra en charge sa part de surcoût.

Exigence environnementale et adaptation du projet due à son évolution et ses difficultés d'excavation et de remblayage à cause de la nappe phréatique: 8,6 millions. Les acquisitions de terrains et remaniements parcellaires, qui s'élèvent à 4,5 millions, comportent une part de dépenses liées. Enfin, une réserve de 4,4 millions prévue sur une marge financière d'environ 5% du solde des investissements à réaliser au 31 décembre 2007 devrait être raisonnable.

Nous avons déjà abordé le processus d'évolution des prix, du calcul de l'indice, de l'indexation des prix selon le modèle zurichois. Ce montant représente les hausses légales liées à l'évolution des coûts et correspond à un montant important à hauteur de 28,5 millions. Ce montant ne figure pas dans le message, mais dans le tableau de récapitulation. De plus, notre commission a débattu à plusieurs reprises de cet ouvrage primordial pour notre canton. Nous constatons que les difficultés rencontrées n'entraînent aucun dommage et nous n'avons pas le sentiment que l'argent a été gaspillé. Nous aurons un ouvrage à la hauteur de nos attentes et utile pour des générations. Toutefois, nous avons relevé avec intérêt la volonté de la DAEC de maintenir le cap avec une équipe engagée et résolument décidée

<sup>1</sup> Message pp. xxx et ss.

à terminer l'ouvrage dans les délais et en respectant le nouvel engagement financier. Nous devons aussi nous rendre compte qu'un refus aujourd'hui amènerait le Conseil d'Etat à bloquer les travaux, à renvoyer les ouvriers à la maison, peut-être même encore cet après-midi.

La Commission des routes, à l'unanimité des membres présents, a décidé de proposer au Grand Conseil d'accepter le projet de décret dans la version initiale du Conseil d'Etat. Cette décision est motivée par, premièrement, notre confiance envers le gouvernement pour le suivi rigoureux des dossiers en cours; deuxièmement, nous sommes convaincus du bien-fondé de la demande de crédit additionnel; troisièmement, nous saluons les mesures d'organisation prises en mettant en place un organe de contrôle et de pilotage; quatrièmement, c'est un ouvrage nécessaire de première importance pour le canton; cinquièmement, nous voulons inaugurer dans les délais; sixièmement, la Confédération attend la décision positive de notre Grand Conseil; septièmement, la Confédération a bien senti qu'elle devait accompagner le projet jusqu'au bout et que, de ce fait, le fardeau pour notre canton serait moins lourd. M. le Commissaire donnera plus de précisions sur ce sujet de haute importance; huitièmement, les huit membres présents de la Commission des routes et cours d'eau, à l'unanimité, vous proposent d'accepter ce projet de décret de 26,04 millions.

J'ai rajouté ce matin un point 9, suite à la prise en considération de la motion urgente, hier. Je trouve personnellement que ce décret remplit toutes les conditions évoquées lors de la discussion des mesures d'urgence de relance économique. C'est la première ligne du Conseil d'Etat pour lundi soir.

Je vous remercie de votre écoute active et de l'assurance de votre majorité au vote qualifié.

### **Motion d'ordre Pierre Mauron/Benoît Rey (renvoi à la session de mars de l'examen du décret N° 119)**

*Dépôt*

**Le Président.** Avant de continuer le débat, je vous informe que j'ai reçu une motion d'ordre qui demande le renvoi de ce projet à la session de mars. Nous allons poursuivre le débat d'entrée en matière au cours duquel MM. les Députés Pierre Mauron et Benoît Rey, auteurs de cette motion d'ordre, pourront s'exprimer. A la fin du débat d'entrée en matière, nous voterons sur le renvoi de cet objet. Tout me paraît clair pour cette organisation du débat.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** M. le Président, votre explication est claire, mais je me permets de ne pas être tout à fait d'accord avec vous dans le sens où une motion d'ordre est déposée. Cette motion d'ordre propose de renvoyer d'une session le débat et nous devons d'abord nous prononcer sur la motion d'ordre avant de faire le débat global d'entrée en matière. Je crois que c'est important, c'est comme nous l'avons eu hier, s'il y a une motion d'ordre qui demande l'urgence, nous

débattons d'abord de l'urgence, nous votons et ensuite nous faisons le débat d'entrée en matière si c'est refusé. Je propose que nous discutons de cette motion d'ordre. Si elle est acceptée, le débat et le débat d'entrée en matière seront renvoyés à la session de mars. Si elle est refusée, le débat d'entrée en matière peut se poursuivre.

**Le Président.** Merci M. le Député, j'accepte votre proposition. Nous prenons cette motion d'ordre en premier et je donne la parole aux motionnaires, M. le Député Rey ou M. le Député Mauron. M. le Député Mauron, vous avez la parole.

*Prise en considération*

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** L'idée n'était justement pas d'en venir à des problèmes formels. C'est le problème de fond, important, qui mérite que l'on s'y arrête. Cela dit, puisque vous avez pris la décision de procéder ainsi, je vais vous indiquer les raisons pour lesquelles nous avons décidé de déposer cette motion d'ordre.

Lors des discussions au sein du groupe socialiste, il y a eu un certain malaise lorsque nous avons discuté de cet objet ce qui a pris un certain temps. Nous n'étions pas tellement disposés à voter non, compte tenu de tous les arguments invoqués, mais nous étions encore moins disposés à voter oui. Il y a des questions qui se posent et auxquelles nous n'avons pas de réponses. Il y a des gens qui travaillent dans certaines commissions qui auraient pu nous en donner. Toutefois, il y a une certaine opacité à ce sujet pour des raisons certes compréhensibles.

Prenons d'abord la CFG qui établit l'enquête. D'habitude, vous le savez, les membres des commissions peuvent faire part au groupe de ce qu'il en est. Là, la commission d'enquête a prévu, pour bien fonctionner, une clause de confidentialité. Si bien que les membres de notre groupe, hormis les trois qui font partie de la CFG, ne disposent pas des informations concernant l'état de l'enquête et l'état des coûts liés à ceci ainsi que l'état des responsabilités politiques. Nous avons beau leur poser des questions, nous n'avons obtenu aucune réponse. La Commission des routes a pu nous apporter quelques réponses comme nous l'a dit M. le Rapporteur, mais ces réponses n'étaient que partielles. Maintenant ce qui nous dérangeait aussi, c'était des menaces, par exemple d'arrêts des travaux, puisque loin de nous l'idée de vouloir ceci. Les travaux sont commencés, ils devront être finis et payés. Le problème qui se pose à nous est le suivant: l'Etat ne fonctionne pas comme un citoyen. On l'a vu en période de crise, l'Etat doit dépenser et le citoyen économise. Lorsqu'il s'agit d'investir de l'argent public, l'Etat doit réfléchir à 2 fois avant de dépenser alors que si c'était, je pense, pour ma propre maison que je devrais investir cet argent, je pourrais le débloquent immédiatement; ce ne sont pas nos sous que nous dépensons mais l'argent du contribuable. Dans ce sens, pour avoir toutes les indications et connaître effectivement ce qu'il en est afin de ne pas signer, je dirais, un chèque en blanc les yeux fermés, il nous a paru nécessaire de renvoyer cet objet, non pas aux calendes grecques, mais à la session

de mars, à savoir dans 1 mois de manière à ce qu'il n'y ait pas de problème particulier dans l'exécution. Maintenant, ce qu'il faut aussi savoir c'est que cela permettra aussi à la commission d'enquête de poursuivre son travail et de nous livrer en tout cas des résultats, je dirais, plus exhaustifs que ceux que nous avons eus jusqu'à ce jour.

Lorsque nous voyons le rapport d'audit de l'Inspection des finances, lorsque nous voyons le rapport Pichonnaz, on voit qu'il y a de graves problèmes qui ont été causés. Il faut que la lumière soit faite et nous ne pouvons pas voter ce décret maintenant si nous n'avons qu'une lumière partielle, pour reprendre un terme cher à notre conseiller d'Etat qui s'emploie justement à clarifier ce dossier. Il y a des incertitudes concernant les subventions fédérales. Il y a actuellement une attente concernant les responsabilités politiques et je crois qu'aujourd'hui la décision que nous prenons n'est pas une décision d'exécution mais une décision politique afin que le citoyen puisse avoir confiance justement dans ses institutions; pour que le pont de la Poya puisse aussi démarrer de la manière la plus sereine possible. Il faut que nous soyons en présence et que nous ayons connaissance de tous les éléments pour nous prononcer. Maintenant, avec tout ce qui s'est passé lors de la restructuration du Service des ponts et chaussées, je vous informe par avance que le groupe socialiste ne saurait également se contenter d'un rapport de commission d'enquête qui pourrait accoucher d'une souris par rapport aux éléments qu'il y a eu. Des responsabilités politiques doivent être établies, quelles qu'elles soient.

**Rey Benoît** (*AGC/MLB, FV*). En complément à ce que vient de dire mon collègue Pierre Mauron, j'ajouterais la chose suivante. Nous avons eu exactement les mêmes problèmes lors de la discussion sur ce sujet au sein du groupe de l'Alliance centre gauche. Nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires pour pouvoir prendre une décision et nous avons également ce malaise par rapport à une certaine rétention d'informations de la part des membres de la CFG.

A ce sujet-là, je rappelle que lors du débat que nous avons eu pour l'institution d'une commission d'enquête, nous avons insisté sur l'indépendance de cette commission, sur la transparence et sur la nécessité qu'elle puisse faire rapidement son travail. Or, par rapport à ces différents points, force est de constater maintenant que ce que nous avons dit à l'époque s'avère juste. C'est-à-dire que la CFG, et c'est bien logique, personne ne lui en fait le reproche avec le travail conséquent qu'elle a dans ses attributions habituelles, n'a pas pu siéger au rythme nécessaire pour pouvoir, comme cela avait été prévu dans un premier temps, finir son rapport d'enquête à la fin 2008. Ce qui veut dire que maintenant, nous sommes face à une dépense qui n'est quand même pas rien – 103 millions global et 26 millions pour le canton de Fribourg – sur laquelle nous devons prendre cette décision, mais nous devons la prendre en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est pour cette raison que nous proposons de retarder d'un mois cette décision. Elle ne va pas bloquer les travaux. En ce qui concerne la possibilité ensuite d'accepter ce crédit, nous allons y

réfléchir et en fonction des résultats que nous aurons des analyses de la commission d'enquête, nous le voterons, il n'y a pas de problème. Nous ne souhaitons pas que ce projet périclite par manque de décision du Grand Conseil, mais nous ne pouvons pas prendre la responsabilité d'une décision de cette importance sans avoir tous les éléments nécessaires.

Je vous incite donc à suivre cette proposition de motion d'ordre et de renvoyer ce débat au mois de mars.

**Siggen Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien refuse clairement et sèchement le renvoi. Le message est prêt, il est complet et il est transparent. Il présente tous les éléments à connaître sous l'angle financier. De plus, je relève en particulier qu'une part importante des dépassements est liée à des exigences supplémentaires de l'OFROU. Aucune nécessité d'attendre le rapport de la CFG ne s'impose actuellement. Le Grand Conseil a donné mandat à la CFG d'analyser sous l'angle politique les dépassements. Cette analyse politique est ainsi différenciée de l'analyse financière qui nous est présentée aujourd'hui et il n'y a aucune raison de retenir un crédit supplémentaire pour attendre des conclusions qui sont d'un autre plan.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les crédits dont nous avons besoin pour achever les travaux, nous ne sommes pas en situation d'une menace comme cela a été prétendu par M. Mauron, mais simplement devant une réalité financière. Je crois que nous ne devons pas nous tromper de débat aujourd'hui. Le thème est celui du message accompagnant le décret sur un engagement financier additionnel et c'est sur ce point-là que le groupe démocrate-chrétien s'exprimera tout à l'heure. Je rappelle, nous refusons le renvoi.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). J'avais prévu de m'exprimer dans le cadre de l'entrée en matière. Je constate à la lecture de mon texte que le propos va très bien dans le cadre de la demande de renvoi. J'interviens donc uniquement dans la demande de renvoi et non pas lors de l'entrée en matière. Au préalable, j'aimerais tout de même préciser deux ou trois choses.

Si ce Grand Conseil souhaite aujourd'hui approuver la demande de renvoi qui est présentée et attendre les conclusions de la Commission des finances et de gestion, sous l'angle politique des responsabilités, pour mi-mars, il ne faut pas rêver! Nous n'arriverons pas à vous livrer un rapport circonstancié, complet et, je dirais, correctement rempli à l'attention du Grand Conseil pour la mi-mars. J'aimerais simplement dire que nous allons terminer les auditions dans le courant du mois de mars et qu'immédiatement après, nous allons établir ou commencer la rédaction d'un rapport et je crois qu'il est illusoire de penser qu'à la session de mars, qui se situe sauf erreur à fin mars, nous aurons la possibilité de vous livrer ces informations. Par conséquent, je crois que le deuxième argument, sauf erreur, du libellé de la motion tombe de lui-même.

Quant au secret des délibérations qui a été évoqué tout à l'heure, je m'en félicite. Je m'en félicite car je considère qu'il n'y a rien de pire pour la qualité et le rendu d'un tel travail qu'une commission, quelle qu'elle soit, qu'elle soit commission d'enquête parlementaire

ou qu'elle soit Commission des finances et de gestion investie de ce mandat, eh bien que cette commission souffre d'indiscrétion. Je suis, pour ma part, très content, satisfait et heureux que jusqu'à maintenant, nous n'ayons pas eu à faire face à de tels problèmes. Je crois que cela rejaillit sur la sérénité du débat et l'efficacité du débat. Je prolonge et je fais la transition avec cette affirmation par rapport à ce que disait M. le Député Benoît Rey.

Il est clair que la Commission des finances et de gestion a un rythme de travail assez important entre l'évaluation des budgets, des comptes, plus ce mandat particulier et supplémentaire. Entre choisir le fonctionnement d'une commission dont les membres n'ont peut-être pas l'habitude de travailler ensemble parce qu'elle est constituée uniquement pour un objet particulier et le fonctionnement d'une commission qui se réunit à peu près 30 à 40 fois par année, où les personnes se connaissent, où l'on sait que l'on doit chercher quelque part l'intérêt commun et établir des faits, personnellement, je choisis la deuxième variante. Cela signifie pour moi que s'il y a un choix à faire entre la rapidité pour rendre le rapport et, je dirais, la sérénité des débats, eh bien moi je préfère plutôt la sérénité des débats et je crois que jusqu'à maintenant, en tous les cas, les nombreuses séances que nous avons tenues confirment que le choix, à mon avis, était le bon. Ce d'autant plus que, et je profite de le dire en aparté, le fait que nous ne soyons pas, selon la loi, commission d'enquête parlementaire ne nous a pas empêchés d'entendre toutes les personnes que nous souhaitions. Par conséquent, ce qui avait été dit à l'époque, je crois, s'est vérifié.

Troisièmement, quant à la teneur du rapport qui sera livré, l'idée n'est pas d'assister à la montagne qui accouche d'une souris, ce n'est pas cela le principe. Ce rapport contiendra des faits, contiendra des comptes rendus d'affirmations, des comptes rendus d'auditions. Nous allons rester pragmatiques et nous allons simplement essayer de déterminer où le problème s'est situé. Je souhaite qu'au préalable, dans l'esprit des membres de ce Grand Conseil, le même souci soit présent. Il faudra simplement lire les choses, les apprécier en gardant la tête froide et voir réellement ce qui s'est passé avant d'essayer de faire un lien avec ce que l'on lira et ce à quoi nous aimerions arriver en termes de conclusion. Je crois que la nuance est importante et vous pouvez, en tous les cas, compter sur la sérénité de la commission pour ne vous livrer que des éléments pragmatiques. Ceci étant, je reviens à mon intervention sur la demande de renvoi.

La CFG a examiné ce projet de décret comme la loi sur les finances de l'Etat le prévoit, à savoir sous l'angle financier. A la lecture du texte du décret, la CFG fait les considérations suivantes. Il y en a deux. La première considération: ce crédit complémentaire correspond à des travaux planifiés pour achever le chantier de la H189. Ces travaux correspondent à ce qui était initialement prévu et surtout exigé par les différentes instances fédérales, voire même services cantonaux dans les domaines essentiellement de la sécurité et de l'environnement et ceci pas seulement avant la votation populaire mais également après, tenant compte aussi des éléments qui ont été relevés par le rapporteur de la commission, notamment les conséquences de

différents accidents dans d'autres tunnels européens. Ces travaux qui doivent être financés par ce crédit complémentaire ne sont pas à considérer comme la conséquence d'erreurs stratégiques dans la conception du projet ou d'une refonte fondamentale de ce dernier. En clair, et même si ce n'est pas forcément une explication que l'on a plaisir à entendre, le coût global de 300 et quelques millions correspond au juste prix de ce projet. En prolongement de cette constatation, la Commission des finances et de gestion a pris note, et c'est un élément beaucoup plus important que ce que l'on peut penser, que la quasi-totalité des dépenses engagées sur ce chantier ont été reconnues par l'Office fédéral des routes. Cet élément démontre encore une fois, en regardant les faits et en gardant la tête froide, à lui seul la pertinence des montants engagés. Comme tout le monde le sait, nous devons remplir notre mandat pour déterminer ces responsabilités politiques. Je vous ai indiqué le calendrier tout à l'heure; courant mars, nous aurons terminé nos auditions. Nous aurions souhaité aussi aller plus vite, mais cela n'a pas été possible pour des questions d'agenda, pas seulement de la part des membres de la commission mais aussi des personnes qui devaient être entendues.

Aux yeux de la commission, il paraît indispensable de ne pas mélanger aujourd'hui ces deux débats puisque nous avons, d'un côté, l'aspect purement financier et technique lié à des travaux et à la concrétisation d'un projet et, de l'autre, une appréciation politique de cette situation.

La CFG encourage le Grand Conseil à accepter ce crédit afin de ne pas mettre en péril l'achèvement du chantier puisque comme cela a été dit, et selon les affirmations du commissaire du gouvernement en commission, les travaux devraient être stoppés ou différés si ce crédit ne devait pas être accepté. Et alors, Mesdames et Messieurs, si l'on parle de responsabilité politique dans ce dossier, il y a une responsabilité politique, personnellement en tant que député, que je n'aimerais pas prendre, c'est de stopper les travaux avec à la clef encore une fois des montants supplémentaires à concéder.

Mesdames et Messieurs, c'est en encourageant le Grand Conseil à faire preuve d'une certaine sérénité que la CFG vous propose, d'une part, de refuser la demande de renvoi et, d'autre part, d'entrer en matière et de voter ce crédit.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** Dans sa majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera également la demande de renvoi de la part de nos amis socialistes et de l'Alliance centre gauche.

A notre avis, tous les éléments figurent dans le message que nous avons reçu et ces différents éléments ont été discutés dans le cadre de notre groupe, d'une façon très nourrie. En l'état actuel, ils nous ont convaincus de voter ce dépassement de crédit. Quant au rapport de la CFG, il est clair que c'est un autre aspect comme l'a relevé le député Pascal Kuenlin; nous l'attendons également dans le courant du mois de mars ou du mois d'avril et là, lorsque nous serons en sa possession, nous aurons tout loisir d'en discuter et d'apporter, s'il était nécessaire, les critiques qu'il faudrait y faire.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). J'aimerais juste relever le malaise qui règne dans notre groupe. Je souhaiterais souligner deux choses. Tout d'abord, M. Siggen, en tant que représentant du groupe démocrate-chrétien, je vous prie de bien mesurer vos mots. Nous sommes à l'heure de la responsabilité soit, mais nous sommes à l'heure de la responsabilité en commun dans ce Grand Conseil. Lorsque j'entends que vous voulez refuser sèchement le renvoi, cela me perturbe un peu parce que je dois vous dire qu'au nom du groupe, une majorité accepte le crédit. Toutefois, il règne tout de même un malaise qui vient effectivement des échos que l'on a de la commission. Je suis tout à fait d'accord avec le président de la Commission de gestion et des finances que la sérénité doit régner et qu'il faut une certaine confidentialité. Toutefois, dans cette sérénité et cette confidentialité, il faut aussi la conscience et la confiance que l'on a dans la conscience des autres. Je vous dis, parfois, nous n'avons pas des échos très précis des faits, mais des échos plutôt atmosphériques qui nous disent qu'il n'y a pas la confiance qui règne envers cette commission et envers sa détermination à vouloir vraiment faire la lumière dans cette affaire. C'est pour cette raison que je serais très à l'aise si l'on avait plus d'éléments et donc je voterais oui au renvoi. Si vous refusez le renvoi, je me réserve ensuite l'acceptation ou le refus du crédit; vous savez tous que chaque voix compte dans ce débat. Il faut un certain respect dans cette enceinte envers ceux qui ont peut-être une opinion différente de la politique concernant les routes.

**Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe socialiste et l'Alliance centre gauche oublient dans cet objet un certain nombre d'éléments. Ils oublient la position unanime du Conseil d'Etat qui est derrière ce projet et son surcoût. Ils oublient qu'au niveau fédéral, nous avons accepté l'ensemble de ces surcoûts et qu'il n'y a pas de malversation et que nous pourrions terminer ces travaux. Ils oublient que le rapport de la Commission des finances et de gestion ne sera pas livré avant la session de mars, ce que demandent les initiants, et ils oublient également que le rapport ne changera absolument rien aux coûts. Je constate également que le groupe socialiste et l'Alliance centre gauche ne font pas confiance à la CFG; c'est dommage et regrettable. Je propose au groupe socialiste et à l'Alliance centre gauche de laisser leurs Philippiques à Démosthène et garder leurs satires pour le jour du débat sur le rapport de la CFG, pour autant que les conclusions le méritent.

En résumé, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous propose de rejeter la requête formulée par les deux groupes.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). D'une part, je pense qu'il ne faut pas s'attaquer d'une manière trop violente, comme l'a souligné le député de Roche, aux groupes ou aux personnes qui pensent différemment et, d'autre part, ne pas prêter à ces groupes-là des intentions qui ne sont pas les leurs. Cela sera souligné dans le débat d'entrée en matière, s'il a lieu, qu'une entière confiance est faite en notre conseiller d'Etat,

M. Godel, pour qu'il fasse la lumière. Un vote a eu lieu afin de savoir s'il y avait une commission d'enquête parlementaire ou la CFG et la décision a été prise. Une confiance est faite à la CFG pour qu'elle rende son rapport; ceci n'a pas été remis en question. Maintenant à partir de là, effectivement comme l'a souligné le député de Roche, je dois vous avouer également que le groupe socialiste réservera son vote puisque le groupe est très très partagé quant à savoir s'il acceptera ou non ce décret si l'entrée en matière devait avoir lieu aujourd'hui.

Je proposerais simplement de ne pas prendre le risque d'un vote négatif et c'est la raison pour laquelle je vous conseille d'accepter ce renvoi.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, je vais remercier tous les intervenants sur ce sujet. Je crois que c'est un sujet très sensible. Bien entendu, l'aspect politique n'a pas forcément été discuté en commission. En commission, nous avons travaillé sur un élément technique; nous avons visité la technique, nous avons parlé du chiffre, nous avons été convaincus qu'il n'était pas du ressort de la commission de parler des éléments politiques. Ici, les travaux de la Commission des finances et gestion ainsi que les travaux de la Commission des routes et cours d'eau sont totalement indépendants. Par conséquent, je ne peux pas me prononcer au nom de la commission étant donné que nous n'en avons pas débattu. Je dirais même que ce sujet de renvoi n'a même pas effleuré les membres de la commission étant donné que, je peux vous le rappeler, c'est à l'unanimité que les membres présents (il y avait 3 membres excusés) ont voté l'entrée en matière et le crédit et décidé de le proposer également dans chaque groupe.

Par contre, j'ai tout de même une petite remarque à votre écoute. Je suis d'accord que ce dépassement provoque un sentiment de négation ou un sentiment de lutte et vu d'ici, on pourrait presque dire que c'est une lutte gauche-droite. Pourtant, c'est ensemble que l'on doit terminer ces ouvrages.

J'ai également un tout petit problème avec les propos de notre collègue député de Roche lorsqu'il dit que le malaise dans le groupe est provoqué par, je dirais, des circonstances de travaux de commission. Je vous rappelle qu'il y a la Commission des routes, la Commission des finances et gestion et que maintenant nous avons nommé également une autre commission, le comité de pilotage (Copil). Pour le bien du travail des présidents de ces commissions et afin qu'ils puissent faire un audit chacun, ce serait peut-être intéressant de connaître les éléments qui perturbent le groupe, rapportés par M. Daniel de Roche; ceci permettra de faire une rectification interne dans la conduite des commissions de façon à ce que la confiance soit totale, comme elle a été totale lors de nos débats sur la H189. Je tiens là à remercier tous les membres de la Commission des routes qui ont tenu cette digne assemblée, ce digne vote concernant ce sujet et qui ont pris leurs responsabilités de façon à ce que vous autres aussi soyez renseignés de la meilleure manière possible.

Je ne peux donc pas donner l'opinion de la Commission des routes sur la demande de renvoi étant donné que nous n'en avons pas débattue. Par conséquent, je

vous remercie de l'intérêt du débat et nous entrerons certainement en matière tout à l'heure.

**Le Commissaire.** Je vais répondre aux remarques et critiques tout en précisant que j'ai constaté qu'il y avait peu de critiques adressées à mon égard. En tout cas, M. le Député Mauron a dit tout à l'heure que le commissaire du gouvernement a essayé de faire toute la lumière, si j'ai bien compris, et je l'en remercie. Toutefois, je dois tout de même faire quelques remarques. Tout d'abord dans les motifs de ce renvoi, on parle d'incertitude concernant les subventions fédérales. Bien sûr qu'il y a incertitude mais comment voulez-vous faire autrement? C'est le système qui est comme ça et cela se passe toujours comme ça. Sous cet angle-là, je peux vous dire que le projet de 214 millions qui avait été voté par le Grand Conseil et le peuple à l'époque, c'était en 2000–2001 sauf erreur, a été transmis à M. Moritz Leuenberger en décembre 2002 et il a pris la décision, sauf erreur de ma part, je regarde mon ingénieur cantonal, au début 2003. Je crois que c'est juste M. l'Ingénieur cantonal? Son hochement de tête me confirme que mes propos sont exacts.

Maintenant, en ce qui concerne notre incertitude par rapport à cette rallonge. Tout d'abord, je le dirai peut-être de nouveau tout à l'heure, je suis extrêmement heureux de l'issue des négociations avec l'OFROU. Elles ont été difficiles et elles ont été longues. J'ai été moi-même deux fois à l'OFROU et les gens de mes services, avec l'ingénieur cantonal, le manager, le chef de projet et d'autres personnes des services, ont fait un travail incroyable pour convaincre l'Office fédéral des routes. Je crois que l'Office fédéral des routes a été convaincu, à une exception près de 4,3 millions pour la centrale des matériaux. Cela signifie que les choses sont claires. J'ai ici l'octroi, il s'intitule comme ça, «H189 Evitement de Bulle-La-Tour-de-Trême: coûts supplémentaires/Préavis définitif à l'intention de M. Moritz Leuenberger». Eh bien, le préavis définitif est absolument clair. Toutefois, l'ingénieur cantonal, en date du 19 janvier à 18 heures 08 pour être précis – j'ai l'e-mail sous les yeux – me dit: «Je t'informe que l'Office fédéral des routes fera la demande formelle à M. Moritz Leuenberger une fois que la décision du Grand Conseil concernant la part fribourgeoise sera prise». Donc le système n'a pas changé depuis la dernière fois et avec les subventions fédérales, c'est toujours comme ça et cela me paraît logique. Si l'on se met à la place de la Confédération, on peut se demander pourquoi elle nous donnerait de l'argent si le législatif fribourgeois ne s'engage pas? Cela me paraît clair et j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission.

Maintenant, j'aimerais tout de même apporter quelques précisions parce que l'on a dit qu'il manquait de transparence. Encore une fois, ces remarques n'étaient pas adressées à moi-même mais j'aimerais quand même apporter quelques éléments. Lors de la séance de la commission du 28 janvier 2009, comme le rapporteur de la commission l'a déjà dit, la commission a adopté ce crédit à l'unanimité des membres présents. Nous avons répondu à toutes les questions posées et je ne vais pas les énumérer, mais il y a 4 questions qui ont été posées par MM. les Députés Fasel, Kolly, Binz et,

sauf erreur, Aebischer, mais cela ne concernait pas la H189, cela concernait un autre dossier.

Je vais encore vous donner une information afin de vous démontrer la transparence et que les députés ont toutes les informations nécessaires. Suite à cette débâcle de la H189, vous le savez, je l'ai dit souvent, nous avons rapidement mis en place une nouvelle structure; cela a été difficile. C'est le premier mandat que j'ai donné à notre nouvel ingénieur cantonal, M. Magnin, lorsqu'il a commencé son activité le 1<sup>er</sup> mai de l'année dernière. Je lui ai demandé de me présenter une nouvelle structure, ce qui a été fait, et je lui ai également demandé une nouvelle organisation de projet conformément aux demandes de l'audit.

Vous vous souvenez, l'audit de l'Inspection des finances demandait 33 mesures. Actuellement, un certain nombre ont été mises en place, mais c'est un travail de longue haleine; ceux qui ont lu l'audit du Pont de la Poya en font référence. Ils disent que cela va dans le bon sens, mais il faut un certain temps pour mettre les mesures en place, d'une part. D'autre part, j'ajoute encore un élément. J'entends souvent des critiques dans le Parlement ou hors du Parlement. Certains disent: «Oui, mais Godel tu dis que tout est rentré dans l'ordre et puis on sait que ce n'est pas tout en ordre car il manque du personnel». Vous savez lorsqu'il y a un tsunami de cette importance, eh bien, vous me direz c'est un pléonasme, mais cela fait des vagues, c'est le cas de le dire. J'avais notamment des députés qui me disaient: «Mais tu n'as pas assez de personnel». C'est vrai que nous n'avons pas eu assez de personnel et nous n'avons jamais autant investi que ces 2 dernières années. Sauf erreur, les Ponts et chaussées ont investi 89 millions l'année dernière. L'année dernière avec ce tsunami, sur l'ensemble de l'année, quatre équivalents plein-temps sur 46 manquaient. En plus, pour des raisons de maladie et ceux qui n'ont pas été productifs pour différentes raisons que vous connaissez, c'est encore plus d'un équivalent plein-temps. Pour parer à cet état de fait, nous avons engagé, sur l'ensemble de l'année sauf erreur, 1,4 équivalent plein-temps pour des mandats que nous avons donnés à l'externe. Aujourd'hui, je l'affirme, tous les postes sont repourvus et les derniers commenceront le 1<sup>er</sup> mai. Je peux même vous dire que l'on a engagé une personne qui a participé à l'audit, pour être totalement transparent. Et puis, on m'a dit encore ce matin: «Mais tu as encore des postes au concours». Bien sûr qu'il y en a tout le temps au concours. Actuellement, j'ai quelqu'un qui part à la retraite après 40 ans. Eh bien, il faut bien le remplacer; c'est un tournus logique.

Je vous ai dit, nous avons également mis un comité de pilotage en place, pas seulement pour ce projet, mais pour l'ensemble des projets. Lorsque l'on avait parlé la première fois de cette débâcle, je vous avais affirmé que j'avais l'intention de mettre en place une commission telle que l'on a pour les bâtiments. Nous avons mis ce Copil sur pied et cela s'appelle: «Copil pour les routes». Ce Copil est fonctionnel et je vais tout de même vous donner la liste de ses membres. Ces membres sont capables, et j'en suis persuadé, de donner toute l'information et la transparence nécessaires. Ce Copil pour la H189 est présidé par moi-même; les députés membres sont: MM. et M<sup>mes</sup> les Député-e-s

Christian Ducotterd, Jo Genoud, Nadine Gobet, Nicolas Rime, Albert Studer et Elian Collaud. Il y a d'autres personnes de la technique, bien sûr. Je précise que ce Copil se réunit tous les 3 mois et tous les 3 mois nous avons une situation précise. Je vous donne la table des matières:

- l'introduction,
- les données du projet,
- l'organisation du projet,
- l'évolution du projet avec les faits marquants,
- l'état du projet à telle date,
- la planification avec les délais,
- les coûts: coûts finaux estimatifs (je peux vous donner tous les 3 mois la situation),
- la situation financière,
- les crédits d'engagement que je peux vous donner dans ce décret au 31 décembre 2008: il ne nous reste que 10 millions. Donc aujourd'hui, je peux dire clairement que nous avons épuisé nos crédits d'engagement;
- les contributions de la Confédération ainsi que
- les conclusions.

Avec ces éléments que nous avons mis en place, faire plus de transparence, c'est difficile mais si vous me démontrez qu'il faudrait mettre encore quelque chose en place pour être encore plus transparent, je suis, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, à votre écoute. Par conséquent, je vous demande de refuser cette motion d'ordre pour le renvoi.

- Au vote, la demande de renvoi est rejetée par 66 voix contre 29; il y a 6 abstentions. Le débat d'entrée en matière peut reprendre.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP),

Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

*Entrée en matière (suite)*

**Le Rapporteur.** Dans la perturbation et déjà dans la préparation de la suite du débat, j'ai fait une erreur assez monumentale, je le reconnais (*ndlr: le rapporteur a voté en faveur du renvoi – Rires*). En vertu de la discussion que j'ai eue au préalable avec mes voisins de banc, j'ai été influencé et j'étais prêt à prendre une pelle et une pioche aussi pour aller terminer le chantier avec eux, d'où les aléas d'être amateur dans le conclave du Grand Conseil et c'est tout à l'honneur de ceux qui disent: écoutez maintenant j'ai fait une erreur, je la reconnais. J'espère que mes pères spirituels politiques ne m'en tiendront pas rigueur ces jours, surtout pas en 2011, mais néanmoins si ça peut donner une note de détente à ce Parlement, je suis content pour tout le monde.

Concernant l'entrée en matière, j'ai eu l'occasion de m'exprimer tout à l'heure. Je ne vais pas reprendre tous les propos, je crois qu'ils ont été dits. Au nom de la Commission des routes et cours d'eau qui, je le rappelle, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret, je ne peux que confirmer cette position.

**Le Commissaire.** Vous m'excuserez, je vais certainement répéter des choses que j'ai déjà dites.

Comme vous avez pu le constater, le message qui vous est présenté est surtout technique, pas toujours facile à comprendre, à l'image de ce projet qui a fait déjà couler beaucoup d'encre et fait beaucoup parler, bien entendu. Je tiens tout d'abord à remercier le président de la commission pour son rapport et l'ensemble de la commission qui a accepté, on l'a déjà dit, à l'unanimité le décret qui vous est présenté aujourd'hui, décret qui permettra de terminer ce chantier, indispensable pour notre canton bien sûr en général, mais pour la région gruyérienne en particulier.

Permettez-moi tout de même de vous donner quelques explications et commentaires. Le message qui vous est soumis fait un état de la situation en regard des crédits alloués avec la situation des crédits d'engagement et la situation de l'ensemble des procédures. Ensuite, nous vous avons présenté les coûts prévisibles des travaux et les raisons des surcoûts. Je ne vais pas vous répéter

ce que vous savez déjà. Les coûts présentés lors de la conférence de presse du 14 avril 2008 consacrée à l'annonce du dépassement des coûts de construction, sont légèrement différents des coûts présentés dans le projet du message. Vous avez certainement constaté qu'il y a trois modifications. Tout d'abord, suite aux calculs affinés des coûts de l'indexation et des hausses contractuelles, il s'est avéré que les coûts officiellement reconnus se montent à 28,5 millions au lieu de 24,5 millions indiqués dans le rapport d'audit de l'Inspection des finances du 20 mars 2008. Je précise que ce nouveau calcul a été fait aussi par l'Inspection des finances. Dès lors, la différence entre les coûts officiellement reconnus et le montant calculé avec l'indice de l'Office fédéral de la statistique qui est actuellement utilisé, n'aggrave plus le devis de 12 millions comme indiqué dans le rapport d'audit du 20 mars 2008, mais seulement de 8 millions. Le surcoût final estimé pour les acquisitions de terrains et les remaniements parcellaires se montent à 4 501 700 francs au lieu des 2 millions annoncés en avril 2008. Le montant est adapté en conséquence. D'autre part, la réserve est diminuée d'autant, respectivement de 2 501 700 francs.

Je vous donne maintenant la situation au 31 décembre 2008. Je l'ai dit tout à l'heure, les structures mises en place nous permettent de suivre la situation financière de manière permanente. Au 30 juin, nous avions très exactement dans le rapport à l'intention du Copil 304 666 903 francs; au 30 septembre c'était 301 883 073 et au 31 décembre, la situation se monte à 303 270 087 francs pour être précis.

J'en viens maintenant à la participation de la Confédération. Tout d'abord, nous sommes heureux que la Confédération soit entrée en matière. Je rappelle aussi que nous avons eu la chance que la nouvelle équipe mise en place en automne 2007 ait vérifié et trouvé de graves erreurs, puisque nous avions dans un premier temps articulé 45 millions. Je n'imagine ce qui aurait pu se passer si nous avions déposé ce dossier à 45 millions et après revenir avec un nouveau dossier. Pour cela, je tiens aussi à féliciter la nouvelle équipe du Service des ponts et chaussées.

Dans son préavis définitif du 18 décembre 2008, l'OFROU indique que le montant total des travaux est estimé à 304 258 325, ce qui représente une augmentation de 78 258 325 francs par rapport au devis estimé à l'origine du projet. La part de cette augmentation reconnue pour l'obtention d'un crédit supplémentaire est estimée à 72 665 973 francs. Avec un taux de subventionnement de 69%, la participation supplémentaire de la Confédération s'élève à environ 50 millions de francs.

La question est venue de la CFG: est-on certain que la Confédération suivra? J'ai déjà répondu. De plus, je vous informe que mes services, l'ingénieur cantonal, ont reçu un courrier demandant une décision du Grand Conseil avant de transmettre le dossier à M. le Conseiller fédéral Moritz Leuenbergerer.

J'aurais l'occasion de répondre certainement à d'autres questions. Je peux vous encourager à accepter l'entrée en matière et bien sûr à voter ce décret tel que proposé, soit 26 millions. Je précise que vous avez déjà accepté une provision dans les comptes 2007 de 15 millions.

**Gardon Alex (PDC/CVP, BR).** Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur la demande de crédit additionnel pour la H189. Je rappelle, si besoin est, et cela pourrait d'ailleurs en être la conclusion, l'importance primordiale de cet ouvrage pour notre canton. Nous devons donc nous pencher sur l'aspect financier de la question, à savoir l'octroi d'une rallonge de 26 millions sur un dépassement total de 74,5 millions. Le montant final des travaux étant estimés à 302 millions, surcoûts, indexations et renchérissements compris.

La question des éventuelles responsabilités politiques est actuellement analysée par la CFG. L'Inspection des finances a rendu son rapport, de même que le professeur Pichonnaz a remis ses avis de droit. Il est donc souhaitable de ne pas se tromper aujourd'hui de débat. Oui, nous avons clairement tous les éléments qui nous permettent de nous prononcer sur l'aspect financier de ce dossier. Dès que la CFG aura effectivement rendu son rapport d'enquête, le moment sera alors venu de débattre sur les éventuelles responsabilités politiques engagées dans ce dossier.

Sans revenir dans le détail sur les principales raisons des surcoûts, qui sont toutes bien détaillées dans le message, je m'arrêterai brièvement sur la question de la centrale des matériaux. Initialement, le projet de centrale, en plus des arguments d'écologie et de rationalisation, devait générer une économie de 3,7 millions en revalorisant les matériaux excavés. Au final, on se retrouve avec un dépassement de 16,7 millions, soit, coïncidence fortuite mais néanmoins amère, le coût exact de la centrale. Une expertise technique de l'installation sera entreprise afin de savoir si les surcoûts résultent principalement de problèmes géologiques ou si le fonctionnement de la centrale a joué un rôle sur sa capacité de production. En fonction du résultat de cette expertise, l'Etat décidera s'il y a lieu ou non d'entamer une procédure civile. Il faut encore remarquer que le montant du crédit complémentaire pourra être influencé jusqu'au décompte final, notamment par l'évolution des prix, l'évolution de l'indice et des dernières décisions de la Confédération en matière de subventionnement.

J'en viens maintenant à la participation complémentaire de la Confédération. Fort heureusement, le préavis de l'OFROU, qui doit certes encore être formellement validé par M. le Conseiller fédéral Leuenbergerer, du moment que notre Parlement l'aura traité, reconnaît la quasi-totalité du total des surcoûts. En effet, l'OFROU estime que la mauvaise estimation du projet ainsi que leurs nouvelles exigences imposées en cours de chantier, ne sauraient justifier une quelconque sanction financière à l'égard du canton. La subvention fédérale prévisible devrait donc se monter à quelque 50 millions supplémentaires. Cette prise de position réjouit le groupe démocrate-chrétien et laisse à penser qu'au final nous aurons une H189 qui devrait coûter le prix juste. A contrario, pourquoi donc l'OFROU aurait-elle accepté de subventionner selon la clé de répartition usuelle la quasi-totalité des surcoûts? Si le prix final est bel et bien juste en regard de l'ouvrage, il faudra alors se poser la question: pourquoi et comment le devis initial a pu être si mal estimé?

Néanmoins, la réalité des chiffres étant désormais connue, il faut bien admettre qu'il est pour le moins désagréable en tant que parlementaire de se retrouver devant un fait accompli. Je dis bien un fait accompli, car il n'est pas concevable d'envisager aujourd'hui un refus de ce décret qui provoquerait, que cela plaise ou non, un arrêt immédiat des travaux, car de l'argent disponible, il n'y en a plus ou pratiquement plus. Le chantier est dans sa dernière ligne droite, des factures pour des dizaines de millions ont d'ores et déjà été payées, la route va ouvrir dans quelques mois. Il serait par conséquent incompréhensible de tout stopper maintenant. Tout au plus, nous devons regretter de ne pas avoir été informés plus tôt de la situation réelle et des problèmes rencontrés sur le chantier. Cela aurait-il été possible? L'enquête de la CFG le dira. Des mesures organisationnelles au sein du SPC ont été prises pour qu'une telle situation ne se reproduise pas dans le futur et à ce titre, nous pensons sincèrement que nous pouvons faire confiance à la nouvelle équipe mise en place.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien vous propose d'accepter à l'unanimité l'entrée en matière sur ce décret.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Über die Umfahrungsstrasse Bulle wurde schon sehr viel geschrieben und noch mehr gesagt. Nicht alles davon entsprach aber auch den Tatsachen. Folgende Sachverhalte aber sind sicher und leider nicht wegzudiskutieren. Sie müssen in nichtbeeinflussbare und beeinflussbare Sachverhalte aufgeteilt werden.

Folgende Punkte waren beeinflussbar und für sie trägt jemand die Verantwortung: Die Kostenschätzungen waren zu optimistisch. Die Zentrale für die Materialausbeutung und Wiederverwertung wurde komplett falsch eingeschätzt. Nachträglich gab es Projektanpassungen. Die Kosten für Elektromechanik und Tiefbau wurden unterschätzt. Und, man muss es halt so sagen, wie es ist: ein mangelhaftes Projektmanagement.

Nicht beeinflussbar waren der grösste Teil der Mehrkosten: Sachen, die das ASTRA nach den schweren Tunnelunfällen für mehr Sicherheit verlangt hat. Es gab Zusatzkosten durch Umwelteinflüsse und selbstverständlich war die Teuerung und die Preisentwicklung auch massgebend an den Mehrkosten beteiligt. Soweit die technischen Aspekte dieses Projektes.

Daneben, wie bereits erwähnt, muss auch festgehalten werden, dass es Verantwortliche gibt, die offenbar überfordert waren, ein solches Projekt zu führen oder aber dass unglaubliche Nachlässigkeiten vorgekommen sind. Leider ist auch offensichtlich, dass gegen oben zu wenig oder überhaupt nicht informiert wurde. Alles Sachverhalte, die nie und nimmer hätten passieren dürfen.

Es muss aber festgehalten werden, dass von Seiten des jetzt zuständigen und verantwortlichen Staatsrates, wie auch vom Gesamtstaatsrat selber reagiert wurde, dass Mitarbeiter die Baudirektion verlassen haben oder anderweitig eingesetzt wurden.

Das von Professor Pichonnaz verfasste Rechtsgutachten gibt Auskunft über mögliche strafrechtliche Verantwortlichkeiten.

Für die Bevölkerung, welche schlussendlich die Mehrkosten bezahlen muss, ist aber wesentlich, was die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission mit ihrer Untersuchung über die politische Verantwortung für Schlüsse ziehen wird.

All diese Aspekte sind wichtig, eines aber ist klar und sicher: Der grösste Teil des Bauwerkes ist erstellt, und es kann nicht sein, dass nun nicht weiter gebaut wird. Zudem hat der Bund in verdankenswerter Weise zugesichert, seinen Anteil an den Mehrkosten zu übernehmen. Es würde nun wohl kaum jemand verstehen, wenn der Grosse Rat den Zusatzkredit von 26 Mio. Franken ablehnen würde.

Gestatten Sie mir zum Schluss eine Bemerkung über die Lernfähigkeit: Man sagt immer, Fehler dürfe man machen; denn gleichen Fehler aber nicht zweimal. Leider wurden wir in den letzten Tagen eines Besseren belehrt. Offenbar muss beim Projekt «Poja» über weitere Kostenüberschreitungen diskutiert und verhandelt werden.

Es ist sehr zu hoffen, dass die in der Zwischenzeit ergriffenen, organisatorischen Massnahmen endlich dazu beitragen, dass solche Kostenüberschreitungen nicht mehr in Kauf genommen werden müssen. Nicht mehr und nicht weniger als die Glaubwürdigkeit der Politik und der öffentlichen Verwaltung steht dabei auf dem Spiel.

Zudem ist zu hoffen, dass diese Nachtragskredite nicht andere, seit langem fällige Projekte, wie die Verbindung Marly-Matran oder die Umfahrung Düdingen verzögern oder verunmöglichen.

Mit diesen Bemerkungen wird die Freisinnige Fraktion dem Kredit einstimmig zustimmen.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Die SVP-Fraktion nimmt zum Dekretsentswurf über den Zusatzkredit für die Umfahrungsstrasse von Bulle wie nachfolgend Stellung: Liest man den Bericht von Professor Pascal Pichonnaz, «La responsabilité de l'ASI dans le dépassement du devis de la H189», kommt man zu nachfolgender Schlussfolgerung: Es wurden verschiedene Fehler begangen.

Die wichtigsten Gründe der Mehrkosten von 74,5 Mio. Franken sind im Bericht 119 aufgeführt. Der Posten «Honorare» mit 1,9 Mio. Franken scheint uns allerdings sehr hoch zu sein und wirft verschiedene Fragen auf. Unsere Fraktion distanziert sich allerdings davon, Verantwortliche zu suchen und an den Pranger zu stellen. Das Strassen- und Brückenbaudepartement ist ganz sicher ein nicht leicht zu führendes Departement. Umso mehr möchten wir dem jetzigen Staatsrats, Herrn Godel, für seine dynamische Führung, sowie die Neuorganisation dieses Departements den Rücken stärken. Schauen wir vorwärts in die Zukunft und lernen wir von den gemachten Fehlern in der Vergangenheit.

Punkt 4.2. «Gesuch um zusätzliche Bundesbeiträge»: Das ASTRA hält in diesem Zusammenhang in seinem Schreiben fest, dass die im Projektmanagement festgestellten Unzulänglichkeiten keine finanziellen Strafen zu Lasten des Kantons rechtfertigen werden. Ein Grund mehr, dem Zusatzkredit über 26 Mio. Franken zuzustimmen, um anschliessend von den Bundessubventionen zu profitieren.

Auch sind wir der Meinung, dass wir lieber heute einer Hypothek, einem Zusatzkredit von 26 Mio. Franken für die Fertigstellung der H189, von der sicher alle profitieren werden, zustimmen, statt faule Hypotheken auf der Bank zu besitzen, die sich in Amerika befinden. Unsere Fraktion wird aus diesen Gründen dem Zusatzkredit über 26 Mio. Franken zustimmen und wir hoffen, dass die Mehrheit hier im hohen Haus, wie unser geschätzter Übersetzer dies zu nennen pflegt, das gleiche tun wird.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche est tout à fait consciente qu'à l'heure actuelle il n'est plus question de pouvoir faire marche arrière dans cette déconfiture qui a été la très chère route de contournement du chef-lieu gruyérien. Certes, des mesures ont été prises depuis l'annonce du sinistre financier et l'actuel commissaire du gouvernement a la ferme volonté de rétablir l'ordre dans la maison.

La Commission des finances et de gestion, quant à elle, poursuit son enquête, sereinement, sur les dépassements constatés ainsi que sur les responsabilités politiques. Il n'y a vraisemblablement pas eu pour l'instant de malveillance qui pourrait justifier l'ouverture d'une procédure pénale, mais tout de même, si le schéma devait se répéter dans la réalisation d'autres projets, les contribuables de ce canton seraient à nouveau invités à passer à la caisse.

Bien entendu, l'analyse du contenu de ce projet de décret nous fournit tous les bons arguments pour nous convaincre et cerise sur le gâteau, au final, on nous dit que le non-octroi du crédit additionnel entraînerait l'arrêt immédiat des travaux. J'espère, M. le Commissaire du gouvernement, que l'on n'aura pas à faire demi-tour à mi-parcours.

Vous avez également dit tout à l'heure que vous avez eu affaire à un tsunami en prenant en main la Direction dont vous êtes titulaire. C'est vrai et je pense que vos prédécesseurs ont dû surfer sur les vagues.

En ce qui concerne les raisons des surcoûts, nous avons un montant de 4,6 millions lié aux exigences environnementales. A ce sujet, M. le Commissaire du gouvernement, j'aimerais aussi avoir quelques précisions, parce qu'on nous dit que ce n'est pas l'Office fédéral qui aurait refusé l'abaissement de la nappe phréatique, mais la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 qui l'interdit. Ce ne sont pas les exigences environnementales qui causent ce surcoût, mais la volonté du maître de l'ouvrage et le préavis du Service de l'environnement. J'aimerais avoir quelques précisions là-dessus.

Dans son ensemble, l'Alliance centre-gauche acceptera ce décret.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Vous imaginez bien, après l'intervention demandant le renvoi et le refus du renvoi, que le groupe socialiste est placé dans une situation de perplexité extrême. Situation d'autant plus délicate qu'il a été accusé de manière assez agressive de faire de la démagogie, de manquer de confiance dans les institutions et en particulier dans la Commission des finances et de gestion, cela car il a osé se poser

quelques questions, osé demander quelques précisions. M. le Président, on croit rêver!

Il est vrai que l'enquête qui est menée par la CFG donne un peu l'impression de traîner en longueur. Il est vrai aussi que la CFG n'a pas que cet objet dans ses tâches, mais nous aurions tout de même souhaité avoir un peu plus de précisions, un peu moins d'opacité. La transparence a été voulue dans ce dossier par M. Godel, à qui je tiens encore une fois à rendre un hommage particulier, car il a su faire preuve dans la gestion de ce dossier de toute la volonté de transparence. Je crois qu'il faut reconnaître les choses telles qu'elles sont. M. Godel, je ne lui donne pas d'auréole parce que je crois qu'ici personne n'a droit au titre de saint, mais il faut quand même reconnaître le mérite quand les choses sont faites. Je crois que dans ce dossier, peu de monde pourrait se dire satisfait de la manière dont il est conduit. Cette insatisfaction donne aussi l'impression que l'on se trouve dans une situation où on veut vite terminer les choses, faire accélérer les travaux. A-t-on peur des révélations fracassantes de la commission d'enquête? A-t-on peur que si l'on n'avance pas assez vite, on va avoir des conséquences encore plus graves qui vont faire que finalement le dindon de la farce sera le contribuable?

Je sais que la Confédération, fidèle à sa manière de procéder, pose des exigences avant de mettre la main au porte-monnaie. Cette pression de la Confédération, cette incertitude, quant à la facture finale, parce que malgré tout il reste certains éléments qui n'ont pas été clarifiés, quand bien même ce rapport a tenté de mettre au point toutes les différentes facettes de ce problème, font que j'aurais bien aimé avoir un peu plus de détails quant aux responsabilités. Je vous rappelle qu'il s'agit de données publiques.

Je vous rappelle aussi qu'il y a une fâcheuse tendance à ce que chaque fois que l'Etat entreprend un projet, et Dieu sait si un projet de ce genre n'est pas un projet facile à mener, il y a systématiquement des rallonges. Ces rallonges semblent être normales et naturelles. Je veux bien que dans des projets de ce genre, il y ait toujours des dépassements. On est conscient de ce fait. Mais des dépassements qui impliquent des responsabilités, responsabilités qui ont été reconnues par différents experts et qui vont faire l'objet d'une analyse par la Commission des finances et de gestion, ces responsabilités, nous devons en tenir compte. Nous devons montrer à nos citoyens que nous ne sommes pas prêts à avaler tout et n'importe quoi. Si nous voulons donner un message clair au contribuable fribourgeois sur le fait que nous maîtrisons et que nous gérons encore ce dossier, que nous n'allons pas tout simplement baisser les bras parce qu'il n'y a rien à faire, parce que ça va être l'arrêt des travaux, parce qu'on ne peut plus faire marche arrière. Pour toutes ces raisons, je vous dis qu'une bonne partie du groupe socialiste s'opposera certainement à l'entrée en matière.

**Corminbeuf Dominique** (*PS/SP, BR*). Pour ma part, c'est à titre personnel que j'interviens. Je souhaiterais corriger une affirmation erronée du président de la Commission des routes et des cours d'eaux, notre collègue Elian Collaud.

Cher collègue, ce décret ne correspond pas à une mesure anticyclique puisque les travaux arrivent à terme et que l'on doit rallonger des dépenses qui, pour l'instant, sont des imprévus. Des mesures anticycliques sont des mesures étudiées, prévues, réfléchies et anticipées par rapport à une situation économique en crise que l'on anticipe. Or, nous pouvons que constater que ce décret ne remplit absolument pas ces conditions. Ne cachons pas la réalité de ce rallongement de crédit derrière des pseudo-paravents de mesures anticrise.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). Je vais être bref parce beaucoup de choses que j'avais à cœur et que j'ai encore à cœur ont été dites. Pour répondre à Elian Collaud et en préambule, je le pardonne évidemment car il a voté comme moi. Pour prolonger ce préambule, c'est ce genre d'affirmations que la population fribourgeoise aimerait entendre quant aux responsabilités dans ce dossier. Il y a des gens qui disent: j'ai vu passer la balle, mais je n'ai rien pu faire, ou alors je n'ai pas vu passer la balle. On sait bien que si l'on voit ou pas passer la balle, goal c'est goal, et un goal c'est cent millions. Sur cela on aimerait toute la lumière. J'aimerais souligner que vous avez une tâche difficile car vous vous trouvez dans une tâche contradictoire. Il n'y a pas un lien évident entre ce qui s'est passé techniquement et financièrement – on peut expliquer les dépassements – et pourquoi on n'a pas vu venir ces dépassements. C'est cela la responsabilité politique. Qui a la responsabilité stratégique dans ce dossier et qui ne l'a pas assumée? Ceci n'est pas une question de droit pénal, c'est une question de morale et de conscience. On aimerait effectivement avoir la lumière.

Mon collègue Heinz Etter l'a dit, on assiste à des répétitions d'exercices. Si le peuple vote un crédit, tôt ou tard il y a des rallonges. Ceci, Mesdames et Messieurs, n'est pas très bon pour la politique et pour la crédibilité quant à la manière de planifier des projets. Peut-être faut-il plus demander dans les crédits à la population? Peut-être faut-il être un peu moins optimiste, de telle façon que l'on n'ait pas besoin de rallonger les crédits.

Je termine en disant que la majorité du groupe Alliance centre-gauche soutiendra ce décret avec tous les remords que l'on a quand même.

**Schuwey Jean-Claude** (*PDC/CVP, GR*). La H189, bien des années avant le contournement de Bulle, s'appelait encore A189 et elle donnait du fil à retordre aux habitants de Jaun. C'était au début des années 90, à la fin du 20e siècle. La route du col était en chantier. Suite aux oppositions de quelques habitants de Jaun, la promesse a été faite qu'après la construction de la route, on prendrait en main la traversée du village de Jaun. Cette promesse a été tenue. Le projet a suivi et le Grand Conseil a voté le crédit en 1996 déjà. La Direction a contacté à plusieurs reprises la commune pour le début des travaux, puisque la commune de Jaun participe financièrement à la construction de trottoirs. A la suite de la décision du Grand Conseil, j'avais déposé une motion pour demander une aide extraordinaire au canton pour que ma commune puisse assurer sa part. Il faut préciser que la situation est unique dans ce canton:

je crois qu'il n'y a pas beaucoup de communes dans ce canton qui doivent construire des ponts ou des viaducs, pour appeler cela des trottoirs. Malheureusement, par le Conseil d'Etat de l'époque bien sûr, ma motion a été refusée.

Malheureusement, la situation financière de ma commune ne s'est pas améliorée et les travaux n'ont toujours pas commencé. Vu l'état des ouvrages à travers le village, le canton devra entreprendre les travaux. Si nous ne pouvons pas financer notre part, la route sera construite sans le trottoir et probablement nous n'en aurons plus pendant des décennies. Pour cette raison, je souhaiterais qu'on puisse ajouter un million au décret 119: ainsi la traversée de Jaun sera réalisée, y compris les trottoirs. La Tour-de-Trême-col du Jaun, c'est toujours la même H189. Avec ce million, la H189 coûterait 302 et non 301 millions. Qu'est-ce que cela changerait? Ces derniers jours, la Confédération demande aux cantons de réaliser les projets en attente et ce projet de Jaun est en attente depuis bientôt quinze ans. Ce serait du travail bienvenu pour nos entreprises fribourgeoises. Je ne désespère pas. Etant optimiste de nature, je pense, avec le soutien des responsables de la Direction – je fais un clin d'oeil à M. Magnin –, avec le conseiller d'Etat M. Godel, que nous pourrions un jour réaliser la traversée du village de Jaun. Malgré tout cela et même si l'on n'aura pas le million aujourd'hui, je soutiendrai le décret.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Je vous dirais franchement que le débat que nous avons eu il y a quelques jours sur les remontées mécaniques était pour ma part une véritable fournée de pain béni, mais l'objet qui nous occupe aujourd'hui a plutôt des relans de pain rassis, trop rassis, indigeste à souhait.

Lorsque le peuple fribourgeois a, dans un magnifique élan citoyen, avalisé le crédit pour cette route de contournement, il ne se doutait pas que ce projet allait être un gouffre à millions. Comment en est-on arrivé à une telle situation? Pourquoi ne pas avoir informé plus tôt le Parlement de ces dépassements pharaoniques? Que sont finalement les qualités des hautes personnalités qui ont étudié ce projet, qui l'ont scané et qui ont annoncé des chiffres absolument fantaisistes. Le commissaire du gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Godel, a hérité d'un dossier dont il se serait bien passé. Ses réactions à l'annonce de ces surcoûts ont été immédiates et on ne peut que le féliciter, même si la Saint-Valentin c'est pour demain. Mais je reste sur ma faim avec des milliers de citoyens de ce canton. Je reprends le thème célèbre à Anne Roumanoff: on ne nous a pas tout dit. C'est une raison essentielle pour moi de refuser cette rallonge, alors que les responsabilités ne sont de loin pas explicitées. Je pense profondément que nous n'avons rien à envier au cataclysme, certes aussi pharaonique, qui secoue aujourd'hui le monde de la finance, toute proportion gardée. Vous savez Mesdames et Messieurs les Députés, depuis une vingtaine d'années que je me trouve dans cette salle, de grosses affaires ont secoué ce canton. On court encore aujourd'hui après les responsabilités. Je pense qu'il ne faut pas rêver sur la finalité de ces audits et enquêtes. M. le Conseiller d'Etat, vous savez que je vous aime bien, je le redis parce que c'est vrai et pour que vous

le croyiez une fois. Une deuxième raison m'incite à voter non. Je viens de recevoir de la préfecture de la Broye une lettre dont je vous donne quelques explications. J'ai été chargé par le préfet de la Broye de régler le problème du stationnement des gitans dans la région de Lully. Je me suis attribué l'aide d'un ancien syndic de la région et des offices de Grangeneuve pour procéder à une taxation, pas énorme: 1500 francs de dégâts et 200 francs pour les taxateurs qui ont été deux fois sur place, deux matins de suite. Le préfet de la Broye m'envoie dernièrement la note suivante, c'est pour cela que je me pose des questions sur le fric qu'il y a dans votre Direction: «La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ne dispose pas de budgets destinés à couvrir la perte de récoltes et les honoraires des taxateurs.» Les honoraires, M. le Conseiller d'Etat, moi je les ai déjà payés. «Je me dois de vous informer que celle-ci n'est pas en mesure d'entrer en matière sur ce genre de demande, dès lors que les conditions fixées par la législation sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents ne sont manifestement pas remplies.» J'ai rempli un mandat du préfet, qui est officiel. Alors, je me pose des questions. C'est la deuxième raison de mon refus.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). J'interviens ici à titre personnel. Je regrette, comme beaucoup d'intervenants, que l'on se soit trompé de débat et que l'on vienne aujourd'hui avec des arguments que l'on n'aurait dû soulever qu'après avoir obtenu le rapport final de la CFG.

J'aimerais répondre à notre collègue Dominique Corminbœuf qui a dit tout à l'heure que le fait de voter ce crédit additionnel ne constitue pas une mesure anticyclique. Je dirais oui, mais le fait de ne pas voter ce crédit additionnel est une mesure anticyclique négative, puisque cela va supprimer du travail pour des entreprises et des ouvriers de notre canton, en tout cas pour un certain temps, à un moment où ces entreprises et ces ouvriers en ont bien besoin.

J'aimerais faire aussi un appel à la raison au groupe socialiste pour voter l'entrée en matière et aussi pour voter ce crédit. J'aimerais aussi dire que le crédit que nous votons nécessite une majorité qualifiée et que dans un tel vote le fait de s'abstenir équivaut à dire non. Je demande au groupe socialiste un certain retour à la raison et d'arrêter des querelles partisans. Nous aurons tout le loisir d'y revenir lors de la discussion sur le rapport de la CFG.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, j'aimerais remercier tout les intervenants qui ont pris la parole et qui, malgré tout, en quelques mots on peut le dire, ont relevé tous les points positifs de cette affaire d'aujourd'hui. Les points sensibles, bien entendu, les députés Glardon, Etter, Binz, Chassot, Corminbœuf, de Roche et Duc les ont soulevés. Il s'agit de ce fameux contrôle de cette centrale des matériaux, de la gestion du projet, des exigences de sécurité et du déficit d'information. On a déjà eu l'occasion d'en discuter par deux fois, soit à l'entrée en matière, soit lors de la discussion sur le renvoi, je n'y reviendrai pas. On va tout de même

relever, dans ce Parlement, que la responsabilité telle qu'elle a été mentionnée par notre collègue de Roche est tout à fait louable.

Je suggère aussi d'ouvrir une quête pour que la commune de Jaun, chère à son syndic Schuwey, puisse être dotée de ses fameux trottoirs et que cette H189 garantisse aussi une qualité de vie dans cette région.

Quant au fond de la question, je crois que chacun est d'accord. Nous devons nous plier à cette exigence. Je remercie au passage le député Ackermann qui a répondu à la question de notre collègue Dominique Corminbœuf, je n'y reviendrai donc pas.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants et de les remercier surtout d'avoir eu un débat extrêmement serein. Je crois que, malgré les enjeux et malgré les millions, le débat était constructif. Je comprends tout à fait l'ensemble des critiques qui ont été émises, car il est vrai, par rapport à l'ampleur du dépassement (plus de 30%) et par rapport aux citoyens contribuables, qu'il sera difficile, pour les prochains projets, de regagner la confiance. Si nous avons voulu faire la transparence totale, c'est surtout pour regagner cette confiance par rapport aux projets qui vont venir.

Certains d'entre vous m'ont couvert d'éloges, je les en remercie, mais je mets quand même un point d'interrogation. Ma philosophie a toujours été de dire: quand on croit qu'on a réussi, on a déjà perdu. En conclusion, il faut se battre tous les jours pour garder le cap et éviter de faire des erreurs. Je sais aussi qu'un homme ou une femme averti-e en vaut deux.

Je crois que ce sont les députés Etter et de Roche qui ont parlé de la Poya. Permettez-moi de dire quelques mots, puisqu'il y a eu des interventions dans ce sens. Lorsque j'ai remarqué, connu ou appris la débâcle de la H189, il était de mon devoir de faire toute la lumière sur le projet Poya. L'audit, vous le connaissez. Il faut rester modeste car nous sommes au début des travaux. Nous avons 3,5% de supplément par rapport à ces travaux, selon l'audit. Il y aura aussi des critiques et vous aurez l'occasion de vous prononcer puisque j'ai émis l'idée d'un nouveau projet au carrefour de Saint-Léonard. Je sais que beaucoup d'entre vous à l'époque avaient émis des critiques à propos de ce secteur. Les ingénieurs avaient dit que ça fonctionnerait. Je suis persuadé que ce nouveau projet est un projet d'avenir, un projet visionnaire et pour le long terme et je suis convaincu que vous allez me donner ce crédit. Je prends un petit peu de l'avance.

Je tiens aussi à préciser que dans le rapport d'audit, on fait remarquer que les projets ne devraient être présentés au législatif, que lorsqu'ils sont définitifs. Il est vrai qu'à l'époque le projet de la Poya n'était pas définitif. Il était sous forme d'avant-projet. Il y avait les subventions fédérales à la clé. J'avais l'intention de venir déjà ce printemps avec ce nouveau projet de route en dénivelé, mais nous avons décidé à l'interne de venir seulement cet automne avec un projet définitif. Quelles sont les conséquences d'un projet définitif? C'est six mois de travaux supplémentaires. C'est ce dont M. l'Ingénieur cantonal m'a informé. Ce sont des investissements supplémentaires. Cela a toujours des conséquences. On dépense plus pour les études, mais

avec un projet plus précis. Si ce projet ne passe pas la rampe, on aura dépensé de l'argent pour des études. Il est donc difficile de trouver le juste milieu. Si je vous l'explique, c'est pour vous démontrer la complexité. L'Inspection des finances qui m'a rendu son audit nous dit: vous pouvez être sereins avec ce budget, il ne devrait pas y avoir trop de problèmes. J'attends pour voir car en définitive ce sont les soumissions qui nous donneront la vérité. Les soumissions du pont de la Poya – cela a paru dans la *Feuille officielle* – vont sortir sauf erreur le 20 février. Cela signifie, avec les vérifications, qu'il faudra attendre en tout cas un bon mois. C'est là qu'on aura la vérité, car le pont c'est la moitié du projet. Si je suis à 5 millions en dessous, vous allez me dire bravo encore une fois? Si je suis à 20%, comme un projet vaudois qui est à près de 30%, qu'est-ce que vous allez me dire? Vous n'allez plus me féliciter. Vous allez dire que Godel n'est pas meilleur que les autres. Ceci est le jeu des marchés publics. C'est le jeu des soumissions et c'est là que l'on verra la vérité. En tout état de cause, si vous n'avez pas de nouvelles, c'est que ça va bien, mais si ça va mal, vous serez informés.

M. le Député Joseph Binz a rappelé que les autres projets ne souffriront pas. Bien sûr que c'est mon souhait. Je crois que le Conseil d'Etat a tout mis en œuvre puisqu'il a déjà fait des prévisions de 15 millions l'année dernière pour la H189, pour ne pas préteriter l'avenir. Je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les études des autres projets continuent mais ont été retardées, car je ne peux pas décemment venir au Grand Conseil avec un autre projet, notamment Romont-Vaulruz, sans avoir tout réglé concernant la H189.

Qu'est-ce qu'il y a dans le pipe-line pour l'avenir? Prochainement, je serai prêt avec un crédit d'étude pour la route de contournement de Guin. Elle fait suite à une étude de la Basse-Singine où deux députés à l'époque, M<sup>me</sup> la Députée Christine Bulliard et M. le Député Nicolas Burgisser, nouveau préfet de la Singine, avaient par postulat demandé cette étude. On arrive à la fin de cette étude et la suite c'est un crédit pour cette route de contournement. Nous sommes aussi prêts avec la route Romont-Vaulruz. La Commission des routes a déjà eu l'information et le Copil a aussi été informé. En ce qui concerne Marly-Matran, comme c'était prévu dans le message en 2006, on a fait une étude d'opportunité. Cette étude est terminée actuellement. Elle est en consultation auprès des membres du Copil. Sauf erreur, nous avons une séance finale au mois d'avril, après on donnera l'information sur le résultat de cette étude d'opportunité.

M. le Député Schuway a fait un testament pour sa commune et je le comprends. Je le comprends tellement bien que ça m'amène à vous donner l'élément que j'ai cité tout à l'heure. Les études restées sans réalisation, avec le temps, sont des études qui ne serviront à plus rien. On devra recommencer. C'est ce que je pense pour ma part. C'est pour cela que je dis que lorsque l'on fait des études, il faut avoir la volonté de réalisation. J'avais d'ailleurs dit à l'ancien ingénieur cantonal: j'aimerais que l'on étudie un peu moins, mais que l'on réalise davantage. Il m'avait répondu: vous savez, M. le Conseiller, les députés déposent des questions et pour leur donner quelque chose, il faut leur dire que

l'on fait des études. Je vous dis textuellement ce qu'il m'avait répondu et je pense que c'est faux. Vous vous souvenez, lorsque M. le Député Jacques Bourgeois avait demandé que l'on étudie déjà en 2008 le contournement de Prez-vers-Noréaz. J'avais répondu que pour moi c'était exclu car on ne va pas faire des études lorsque l'on sait que l'on ne va pas réaliser avant 2014 ou je ne sais quand exactement encore, puisque ce n'est pas dans le pipe-line. Mais ce sont des idées que nous avons à l'interne. Tout cela pour vous dire qu'il n'est pas toujours évident, quand on lance un projet, quand il y a l'idée d'un projet, jusqu'à ce qu'il y ait la réelle volonté politique de le réaliser, de faire des études entre deux. C'est extrêmement délicat.

Maintenant deux ou trois réponses aux questions ou remarques. On a parlé de la centrale des matériaux. L'avis de droit du professeur Pichonnaz a mis le doigt sur la centrale des matériaux. J'ai demandé à mes services de me faire des propositions concernant un expert pour l'examen technique, mais c'est extrêmement délicat. Je vous dis clairement que le mandat n'est pas donné définitivement car je dois encore examiner quelques éléments. On va faire toute la lumière là-dessus. Comme vous avez pu voir dans l'avis de droit quelques questions se posent.

Pour le reste, M. le Député Chassot a parlé du préavis relatif à l'abaissement ou non de la nappe phréatique. Si c'était par rapport à un préavis ou par rapport à une loi. C'est une question à laquelle j'ai déjà eu l'occasion de répondre. Très honnêtement, il y a un préavis du Service, il y avait aussi des exigences. On a dit que c'était des exigences. Sauf erreur de ma part, on n'en avait pas tenu compte, parce que c'était déjà une exigence de la loi fédérale auparavant. Je vous dis cela avec une certaine prudence. J'avais répondu à l'époque à Madame la Députée Christa Mutter sur cette même question.

La dernière réponse concerne M. le Député Louis Duc. Je vous crois quand vous dites que vous m'aimez bien. J'espère que vous me croyez quand je vous le dis aussi. On ne va pas faire le débat sur les gitans, on a déjà eu l'occasion de s'expliquer. J'aimerais simplement rappeler à M. le Député Duc ... Il a presque tout dit: l'indemnité demandée était beaucoup plus élevée et c'est suite à mon intervention auprès du Directeur des institutions de l'agriculture et des forêts, M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, que le nécessaire a été fait pour obtenir des subventions fédérales par rapport à ces surfaces et c'est déjà 1500 francs. Pour le reste, je vous rappelle quand même que les préfets ne sont pas sous ma Direction et vous le savez M. le Député. J'ai entendu le message, on verra ce que l'on peut faire. Je ne vous ai pas fait de promesse mardi lorsque l'on a discuté ensemble.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions. Je ne peux que vous encourager, je suis sûr que vous allez voter ce décret demandé avec ces 26 millions. Ils sont nécessaires pour terminer cette route. Les travaux sont en cours. Le crédit que nous avons actuellement arrive à sa fin et je crois qu'il est nécessaire pour continuer, pour le bien du canton, même si je comprends toutes les remarques qui ont été émises.

- L'entrée en matière étant combattue, il est passé au vote.
- Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 78 voix contre 11; il y a 12 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

*Ont voté non:*

Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 11.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 12.*

*Lecture des articles*

ART. 1

**Le Rapporteur.** Il s'agit du financement complémentaire de la construction de la route de contournement de Bulle (H189).

- Adopté.

ART. 2

**Le Rapporteur.** Il s'agit des paiements nécessaires aux travaux qui seront portés au budget d'investissement des routes cantonales sous le centre de charge PCAM et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

- Adopté.

ART. 3

- Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.

*Vote final*

- Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 79 voix contre 9; il y a 10 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

*Ont voté non:*

Burgener (FV, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 9.*

*Se sont abstenus:*

Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 10.*

**Initiative parlementaire N° 5002.07 Moritz Boschung-Vonlanthen/Gabrielle Bourguet (mention dans les messages du Conseil d'Etat des conséquences sur le développement durable de l'acceptation du projet de loi ou de décret)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Je voudrais commencer par remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse et sa prise de position favorable à l'acceptation de notre initiative parlementaire. Le développement durable prévu par la Constitution fédérale est repris dans la Constitution cantonale fribourgeoise comme un des buts de l'Etat. Le Conseil d'Etat, dans son programme gouvernemental, en fait une priorité et prévoit la création d'une structure administrative pour sa mise en œuvre au sein de l'administration cantonale. Il est temps de passer des intentions aux actes. Comme cela a été dit, le concept de développement durable comprend plusieurs facettes: une dimension écologique, une dimension économique et une dimension sociale. Les objectifs écologiques, économiques et sociaux sont indissociables et ne peuvent être pris en compte indépendamment les uns et des autres. Le but final visé est, je cite: «que les êtres humains vivant actuellement puissent répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs». Cette citation est tirée d'une revue qui s'appelle: «Le développement durable en bref». Il ne sera peut-être pas simple de choisir ce qui devra effectivement et concrètement figurer dans ce chapitre du développement durable. Les critères ou les indicateurs appliqués devront être mûrement réfléchis, voire peut-être avec le temps, adaptés aux nouvelles découvertes scientifiques.

Toutefois, ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de faire un premier pas véritablement concret, même s'il n'est pas encore parfaitement défini en raison de la complexité du concept; un premier pas dans cette direction qui est sans cesse proclamée comme une priorité.

Concernant la charge financière résultant de la rédaction de ce nouveau chapitre des décrets et messages relatifs au projet de loi, il y a lieu de relever que le Conseil d'Etat a annoncé son intention de créer une structure administrative pour le développement durable. Cette tâche pourra entrer, à notre avis, dans les compétences de cette structure et faire partie de son cahier des charges ce qui n'impliquera pas la création de postes supplémentaires.

Je vous remercie dès lors de soutenir notre initiative parlementaire.

**Boschung-Vonlanthen Moritz** (*PDC/CVP, SE*). Ich danke dem Staatsrat dafür, dass er die parlamentarische Initiative befürwortet und bitte Sie, dasselbe zu tun. Es geht in der Tat darum, die gesamte staatliche Tätigkeit nicht nur unter dem Aspekt der Kosten und der personellen Auswirkungen zu überprüfen, sondern auch unter dem Aspekt des verfassungsmässigen Auf-

trages; der Beachtung der Nachhaltigkeit. Und zwar der Nachhaltigkeit in ihren verschiedensten Formen. Es geht bei der Nachhaltigkeit ja auch um die Entwicklung, welche die Bedürfnisse der heutigen Generationen zu befriedigen vermag, ohne gleichzeitig die Möglichkeiten der künftigen Generationen zu gefährden. Es geht darum, im Sinne der ökologischen Nachhaltigkeit Natur und Umwelt für die nachfolgenden Generationen zu erhalten, im Sinne der ökonomischen Nachhaltigkeit die Wirtschaft dauerhaft als tragfähige Grundlage für Erwerb und Wohlstand zu gestalten und die wirtschaftlichen Ressourcen vor der Ausbeutung zu schützen. Und schliesslich geht es auch um die soziale Nachhaltigkeit, die darauf hinzielt, eine zukunftsfähige und lebenswerte Gesellschaft zu erhalten. Ich bitte Sie also, im Sinne dieser Erwägungen der parlamentarischen Initiative zuzustimmen.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). Nous voici en présence d'une initiative parlementaire qui demande à ce que l'article 197 let. d de la loi sur le Grand Conseil soit complété afin que tous les messages accompagnant les projets de lois et de décrets soient complétés par une obligation de mesurer l'impact sur le développement durable.

En soit, l'idée n'est pas mauvaise. Par contre, ce qui me surprend c'est que le Conseil d'Etat s'enfonce tête baissée dans cette demande sans avoir défini clairement ce qu'est le développement durable. Il faut savoir que tout un chacun y va de sa propre interprétation. Pour certains, le développement durable s'identifie à l'impact sur la nature. Pour d'autres, ce sont les aspects de la solidarité sociale. Pour d'autres encore, le développement durable correspond à la production d'énergie renouvelable. Pour d'autres aussi, cela concerne l'efficacité économique. Vous constaterez que finalement à peu près tous les services de l'Etat sont concernés d'une manière ou d'une autre par le développement durable car les interprétations faites par chacun sont conformes et correctes. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement soutient l'initiative sans avoir préalablement défini clairement ce qu'il entend par développement durable. Il est évident que dans son programme gouvernemental 2007–2011, le Conseil d'Etat mentionne le fait que le canton créera une structure organisationnelle pour assurer l'intégration du développement durable dans l'administration cantonale. Toutefois avant de développer des outils, il faut tout d'abord définir ce que l'on entend par développement durable. Fixer clairement une matrice avec les éléments qui seront retenus dans ce développement durable et ne pas s'enfoncer tête baissée avec un terme à la mode qui veut, en même temps, tout et ne rien dire.

Tant que le pouvoir exécutif n'aura pas assumé sa tâche d'exécution et de réflexion et qu'il n'aura pas défini clairement sa politique en la matière, que ce soit pour cette initiative ou que ce soit pour le postulat de nos collègues Zurkinden et Sutter, le groupe de l'Union démocratique du centre refuse d'entrer en matière sur ces objets et vous demande d'en faire de même.

**Brodard Vincent** (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste soutient l'initiative parlementaire qui a été déposée par

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 décembre 2007, *BGC* p. 2142; réponse du Conseil d'Etat le 14 octobre 2008, *BGC* nov. 2008 p. 2278.

nos collègues Boschung et Bourguet en vue de compléter l'article 197 let. d de la loi sur le Grand Conseil. La mention dans les messages des effets de nos projets de lois ou de décrets sur le développement durable est une excellente chose. En outre, nous sommes de l'avis que le programme gouvernemental de législature qui prévoit la création d'une structure administrative pour la mise en œuvre du développement durable au sein de l'administration cantonale doit être concrétisé sans retard.

Pour répondre aux soucis exprimés par le député Losey tout à l'heure, les indicateurs clefs du développement durable, les instruments d'évaluation de projet durable sont des outils à disposition qui ont déjà été expérimentés, voire introduits dans certains cantons voisins ou même au niveau de la Confédération. Pour terminer, le groupe socialiste encourage le gouvernement et l'administration cantonale à ne pas être les derniers à monter dans ce train-là.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Le groupe libéral-radical est convaincu de la nécessité du développement durable. Il votera pour le postulat Zurkinden-Suter dont on discutera tout à l'heure et qui demande la mise en œuvre de ce principe dans les tâches de l'Etat.

Par contre, face à cette initiative parlementaire, le groupe libéral-radical est assez perplexe, voire réservé, quant au contexte dans lequel on demande la prise en compte de ce principe. Jusqu'à aujourd'hui avec l'article 197 on demande au Conseil d'Etat de voir les implications sur le personnel et les implications financières. Et cela seulement, car le Conseil d'Etat peut le faire. Par contre, pour le développement durable, comme l'a expliqué d'ailleurs mon collègue Losey, c'est une notion large, donc à interprétations puisque déjà elle a trois volets: un économique, un social et un environnemental. Simplement l'ordre dans lequel je les ai énumérés pourrait susciter des discussions. Finalement, est-ce que cette notion ne se confondrait-elle pas avec celle d'intérêt public? Le Conseil d'Etat, lorsqu'il nous présente un projet, aura déjà fait la balance des intérêts du pour et du contre. Ceux qui seront pour le projet estimeront que c'est dans l'intérêt public et ceux qui sont contre estimeront que ce n'est pas le cas.

En outre, je rappellerai aux collègues qui ont déposé cette initiative qu'elle se base sur l'article 3 de la Constitution. Effectivement, le développement durable y est cité dans les buts que doit poursuivre le Conseil d'Etat dans ses activités. Mais il est cité en dernier, après sept autres buts que je vais quand même vous lire, parce que c'est des buts importants et cet ordre a été voté par les constituants. L'ordre n'est pas anodin. Le premier but à poursuivre est le bien commun, le deuxième est la protection de la population, le troisième est la reconnaissance et le soutien des familles en tant que communautés de base de la société, le quatrième est la justice, le cinquième la sécurité sociale, le sixième la cohésion cantonale dans le respect de la diversité culturelle, ensuite la protection de l'environnement et enfin le développement durable. Est-ce que ces autres buts ne doivent-ils pas être pris en compte aussi par le Conseil d'Etat? Est-ce que c'est même conforme à la

Constitution de faire passer le développement durable avant les autres buts?

Je suis aussi un peu étonnée que le Conseil d'Etat ait accepté cette initiative. Il est prêt à faire ce travail. Nous verrons ce que ça donnera. Une majorité du groupe libéral-radical refusera cette proposition d'initiative.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** La modification de l'article 197 proposée par nos collègues Gabrielle Bourguet et Moritz Boschung est excellente. Elle recueille l'unanimité au sein du groupe ACG. Elle découle directement de l'article 3 de la Constitution cantonale qui vient d'être évoqué par ma collègue Antoinette de Weck. Je tiendrais à dire que si ce but est placé en huitième position, il englobe en fait les sept autres buts, puisque il englobe tous les domaines de l'activité humaine.

J'aurai l'occasion de revenir sur certaines notions en rapport avec le développement durable au moment où nous traiterons tout à l'heure du postulat que nous avons déposé avec le député Hubert Zurkinden. Je voudrais limiter mon intervention actuelle à une brève réflexion sur notre responsabilité vis-à-vis de la planète. Vous avez certainement entendu parler d'empreinte écologique. L'empreinte écologique, c'est la quantité d'hectares dont un être humain a besoin pour subvenir à ses besoins en matière de nourriture, d'énergie, pour évacuer ses déchets, en matière de mobilité, en matière d'utilisation du sol ou de ressources naturelles. Si l'on divise le nombre d'hectares utilisables à la surface de la planète par le nombre d'êtres humains qui l'habitent, on parvient à la conclusion que chaque être humain dispose d'un capital de 1,5 hectare. La population mondiale augmentant sans cesse, le capital par habitant diminue sans cesse. Aujourd'hui chaque citoyen suisse utilise 5,2 hectares. Ce qui veut dire que si tous les citoyens du monde consommaient autant de ressources que nous, ce n'est pas d'une planète dont nous aurions besoin, mais de 3,5. Nous avons donc de gros efforts à faire pour réduire notre empreinte écologique et pour assurer l'avenir de la terre.

Pour parvenir à ces fins, il s'agit pour nous de développer une vision globale, de réfléchir à la manière de préserver la planète aujourd'hui et de la transmettre dans de bonnes conditions aux générations futures. Le développement durable touche, et je le réprécise, tous les domaines de l'activité humaine. La Confédération, à travers son système MONET utilise environ 120 indicateurs pour évaluer la durabilité de son action et la durabilité de la société. Parmi ces indicateurs, par exemple, nous avons le revenu des ménages, l'espérance de vie en bonne santé, la satisfaction générale dans l'existence, les dépenses publiques consacrées à l'éducation, la dette publique, la création d'emplois, la température annuelle en Suisse. Vous voyez donc que c'est vraiment de manière très générale et dans tous les domaines que ces indicateurs sont pensés.

Penser développement durable, c'est penser à l'échelle planétaire et agir au niveau local car le développement durable est participatif et part du principe que chaque citoyen, chaque commune, chaque canton, chaque pays peut apporter à son échelle sa contribution à la survie de la planète. Devant un défi aussi grand et pouvant apporter sa pierre à la construction d'un édifice

qui doit préoccuper tous les habitants de la terre, il semble non seulement judicieux, mais indispensable, que l'Etat, dans tous les messages, rapports ou projets de lois qu'il rédige, analyse les conséquences de son action en regard des indicateurs du développement durable.

**Crausaz Jacques** (PDC/CVP, SC). Nos collègues Gabrielle Bourguet et Moritz Boschung proposent que le Grand Conseil et l'administration cantonale prennent en compte dans les lois et décrets que nous avons à traiter des effets en matière de développement durable. Le développement durable, malgré les doutes qui sont exprimés par certains ici, est un concept bien défini et désormais incontournable, même si son impact est extrêmement large. Nous considérons que cette initiative est une bonne initiative. Il est aussi simple d'y répondre. Il suffit pour cela de modifier l'article 197 de la loi sur le Grand Conseil qui précise le contenu des messages élaborés par le Conseil d'Etat. Comme conséquences en matière de finances, de personnel, de répartition des tâches, il convient d'ajouter l'intérêt et l'impact des divers projets sur le développement durable. Cela dit, même si l'analyse des conséquences des lois et décrets sur le développement durable n'est pas simple, nous pouvons douter que cela exigera beaucoup de ressources financières et en personnel, comme l'indique le Conseil d'Etat dans son message. Ce sera une belle occupation pour M<sup>me</sup> ou M. Développement durable, nouvelle fonction inscrite au budget 2009 de la DAEC.

Chers collègues, avec le groupe démocrate-chrétien unanime, je vous invite à soutenir cette initiative parlementaire et à apporter ainsi un témoignage de plus de la volonté du Parlement cantonal d'inscrire les actes législatifs dans le cadre du développement durable.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés au sujet de ce développement durable.

Tout d'abord, je vous informe que je suis persuadé que dans ce canton, nous faisons souvent du développement durable sans le savoir. Un seul exemple que M. Olivier Suter a cité, c'est la santé de nos finances cantonales. Même si nous n'avons jamais vendu nos budgets sous l'étiquette du développement durable, je ne peux pas croire qu'une collectivité publique pourrait vraiment se réclamer du développement durable, si elle alignait déficit sur déficit.

Je ne vais pas vous faire de grandes théories sur la nature du développement durable, mais j'aimerais simplement attirer l'attention sur un point qui est bien mis en évidence dans la nouvelle stratégie pour le développement durable que le Conseil fédéral a publiée l'année dernière. C'est que le développement durable n'est pas une politique sectorielle supplémentaire qui viendrait se greffer sur d'autres ou les remplacer. Le Conseil fédéral parle d'une idée régulatrice qui doit inspirer les différentes politiques sectorielles. On ne va pas remplacer tout ce qui a déjà été fait, mais on va améliorer la cohérence générale.

Je fais simplement une remarque à M. le Député Michel Losey qui dit que le Conseil d'Etat va tête baissée dans ce développement durable. J'aimerais tout de même rappeler que dans la réponse on dit: «Cependant, pour réaliser un travail concret, il y a lieu de réfléchir sur la manière dont on va l'effectuer, établir une systématique d'analyse. De plus, il y a lieu de réserver les mesures d'application des principes du développement durable qui seront mises en place par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions qui est en charge de cette nouvelle tâche.»

– Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire est acceptée par 58 voix contre 23; il y a 4 abstentions.

– Cet objet est transmis au Bureau pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cominboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 58.

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 23.

*Se sont abstenus:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). Total: 4.

**Postulat P2021.07 Hubert Zurkinden/  
Olivier Suter  
(développement durable)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Le postulat que nous avons déposé, on vient de le préciser, traite du développement durable, qui est mentionné comme but de l'Etat dans son article 3 de la Constitution.

Notre postulat demande l'élaboration d'un Agenda 21 cantonal, la création d'un Service interdépartemental sur le développement durable, la création d'une commission cantonale sur le développement durable et des propositions pour le financement du nouveau service et de ses tâches ainsi que pour des projets de développement durable.

Dans son rapport N° 170 de la législature 2002–2007 concernant la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale, le Conseil d'Etat mentionne le développement durable comme l'un des deux objets ressortant aux dispositions générales et devant faire l'objet d'une adaptation impérative. Le délai d'entrée en vigueur des dispositions d'application est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2009; ce délai est dépassé.

Le développement durable est l'affaire de tous. Chacun, à son échelle, peut apporter une pierre à l'édifice mais l'Etat a un rôle d'exemple à jouer pour le canton de Fribourg et ce rôle est enthousiasmant à mes yeux. Quel plus beau défi que de réfléchir non seulement à l'avenir du canton, mais à celui de la planète et d'imaginer des stratégies et des comportements qui nous permettront de la sauver et de la transmettre à nos descendants dans les meilleures conditions! Quel plus beau projet que de communiquer à ce sujet avec la population, de créer chez elle l'envie d'apporter sa contribution à la résolution d'un problème global, de créer chez les citoyens des habitudes qui leur permettront de regarder leurs descendants dans les yeux!

L'enthousiasme viendra peut-être, je le souhaite ardemment. Les réponses faites à notre postulat, comme les actions entreprises jusqu'à ce jour, nous laissent malheureusement sur notre faim. Le dossier a pris du retard et les éléments mis en place, un poste à plein temps à la DAEC, la promesse d'un rapport hors délai, sont bien éloignés tant des buts fixés par la nouvelle Constitution que des promesses et des ambitions du programme gouvernemental 2007–2011. Nous attendons, en conséquence que le Conseil d'Etat empoigne rapidement ce dossier. Il n'y a pas lieu de réinventer la roue! Beaucoup d'exemples fonctionnant ailleurs peuvent être repris dans notre canton. La Confédération propose – je l'ai dit tout à l'heure – toute une série d'indicateurs du développement durable avec son système MONET. De nombreux cantons possèdent un service du développement durable ainsi qu'un Agenda 21. Le canton de Genève a développé le sien en 1999, le canton de Vaud, au terme d'une consultation, d'une sollicitation et d'une réflexion de l'ensemble de ses services, a mis en place en l'espace de quatre mois

les structures, les outils, les critères qui lui permettent d'évaluer chacun de ses projets mais aussi chacun de ses départements et services à l'aune du développement durable.

Aujourd'hui, au moment où on va véritablement à Fribourg savoir ce qu'est la réflexion sur le développement durable, je me réjouis d'entendre le commissaire du gouvernement nous parler de l'avancement des travaux dans ce domaine et me permets, de mon côté, de lui poser les questions suivantes:

A titre personnel, M. le Conseiller d'Etat pense-t-il que le canton mettra en œuvre chacun des points qui constituent le postulat que nous avons déposé? Sinon, pourquoi?

Pense-t-il que la dotation en personnel pour s'occuper de la question du développement durable est aujourd'hui suffisante? Sinon, combien de personnes estime-t-il nécessaires?

Pense-t-il qu'il soit nécessaire de créer un véritable Service du développement durable composé de représentants de tous les départements et non seulement des quatre départements pressentis pour l'heure?

Comment imagine-t-il, et là, c'est clair que la proposition que nous venons de voter, l'initiative parlementaire, nous y obligera, concevoir le développement durable bien au-delà d'une seule Direction?

Comment le commissaire imagine-t-il structures, personnel, outils, critères, passer l'ensemble de l'action de l'Etat au crible du développement durable?

Quels moyens financiers juge-t-il nécessaires annuellement pour garantir que l'action de l'Etat soit menée dans le respect des principes du développement durable?

Quels projets concrets sont en cours?

Quelles actions sont menées dans votre – ou dans d'autres – Direction(s)?

Comment entend-il communiquer avec la population? Quelles actions imagine-t-il entreprendre auprès d'elle?

Comment – et on a vu aujourd'hui qu'il y avait encore une certaine confusion par rapport à la compréhension du terme – compte-t-il expliquer à la population ce qu'est le développement durable?

Comment pense-t-il l'inciter à adopter des modes de vie et des comportements en accord avec les principes du développement durable?

Cela fait beaucoup de questions bien sûr que je vous pose, M. Godel, mais je serais content d'entendre les réponses; cela nous permettra d'avoir un état des travaux de votre Direction à ce sujet. Et je précise à l'intention de mes collègues que j'ai transmis déjà il y a quelques temps par écrit ces questions à M. Godel. Donc, il n'y répond pas de manière spontanée ce matin!

**Boschung-Vonlanthen Moritz** (PDC/CVP, SE). Die Postulanten streben die Konkretisierung des Verfassungsauftrages betreffend der Nachhaltigen Entwicklung an. Wir stellen zusammen mit dem Staatsrat fest, dass die verlangten Massnahmen zu einem grossen Teil auch im Legislaturprogramm der Regierung enthalten sind und dass einige bereits auf dem Weg zur Verwirklichung sind. Die CVP stimmt deshalb dem Postulat einstimmig zu.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 21 août 2007, BGC p. 1331, réponse du Conseil d'Etat le 3 juin 2008, BGC p. 1113.

**Hunziker Yvan** (*PLR/FDP, VE*). Notre groupe soutient la volonté du Conseil d'Etat de créer une structure cantonale pour le développement durable qui permettra d'avoir une approche transversale des défis auxquels nous serons confrontés. Nous estimons aussi que le pilotage de toutes les activités relatives au développement durable doit être donné à une seule Direction pour assurer cette approche transversale. La DAEC est certainement la Direction appropriée pour assurer cette tâche.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical acceptera ce postulat.

**Rime Nicolas** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce postulat pour toutes les raisons évoquées par notre collègue Suter. Toutefois, en cas d'acceptation par notre Grand Conseil, nous demandons au Conseil d'Etat de raccourcir le délai légal pour son rapport car il pourrait servir en partie pour les mesures à prendre dans le cadre de la relance économique.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie l'ensemble des intervenants qui vont tous dans le même sens et je remercie principalement M. le Député Olivier Suter qui, effectivement, m'a transmis ses remarques et ses questions, ce qui me permettra de répondre un peu plus précisément. Comme cela a été dit, le Conseil d'Etat a décidé, le 3 juin 2008, de proposer l'acceptation de votre postulat et il a transmis sa réponse au Grand Conseil.

Dans sa détermination, le Conseil d'Etat s'est aussi engagé: «à établir un rapport dans le délai légal, faisant le point complet et détaillé sur ce qui a déjà été réalisé et sur la mise en œuvre du développement durable au plan cantonal». D'un point de vue formel, je me permets quand même d'attirer votre attention sur le fait que, puisque cela a été demandé de le raccourcir, le délai d'une année pour établir un rapport court à partir du moment où le Grand Conseil décide d'accepter le postulat. Autrement dit, on ne peut affirmer, comme vous l'avez fait, que le rapport du Conseil d'Etat est hors délai. Je constate simplement que le Bureau du Grand Conseil, pour les raisons qui lui appartiennent – tout le problème de programme, etc. – a décidé de traiter votre postulat aujourd'hui mais je rappelle qu'il a déjà été plusieurs fois au programme, mais enfin c'est le problème du législatif. Mais, soyez rassurés, je ne veux pas me perdre dans des pures considérations de procédure. Je tiens surtout à vous dire, comme le Conseil d'Etat l'a manifesté de façon parfaitement claire dans son programme de législature que le développement durable est une priorité du gouvernement et de ma Direction en particulier puisque le Conseil d'Etat lui a attribué la responsabilité du dossier l'année dernière.

Vous avez, Monsieur le Député, posé de très nombreuses questions. Ces questions sont précisément des points que le Conseil d'Etat devra aborder dans le futur rapport si le postulat est accepté. Aujourd'hui, je vais tenter d'y répondre, mais que sommairement, en vous faisant part de mes réflexions et des données objectives

en notre possession. Je vous serais toutefois aussi reconnaissant de considérer que nous ne sommes qu'au tout début du processus, qui demandera du temps, de la persuasion, de l'inventivité et, bien sûr aussi, des ressources.

A la question: Quels projets sont en cours? Quelles actions sont-elles menées dans votre ou dans d'autres Directions?

Je commence par votre dernière question parce qu'elle me permet de situer le contexte de l'action actuelle de l'Etat. Vous demandez quels projets concrets et actions sont en cours, que ce soit dans ma Direction ou dans d'autres Directions? Je pourrais vous faire une liste à la Prévert, une sorte de litanie des actions qui s'inspirent du développement durable dans le canton de Fribourg. Je crois que nous en aurions au moins jusqu'à la fin de l'après-midi! Au-delà d'un clin d'œil, ce que je peux vous dire ici c'est que beaucoup de ce que nous entreprenons à l'Etat s'inspire déjà du développement durable. Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, je pensais aussi que nous appliquions souvent le principe du développement durable dans les différentes politiques que nous menons. Il suffit, par exemple, de citer la politique budgétaire. Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je crois que c'est une réalité. Je vous concède toutefois volontiers que nous appliquons ces principes du développement durable essentiellement sur la base du bon sens, qui vaut toutefois bien des traités de théorie – j'insiste là-dessus. Il reste que nous pouvons, que nous devons nous améliorer. Alors comment? En devenant plus systématique dans nos approches, en identifiant les domaines où il y a des déficits, en regardant s'il est possible de fournir des prestations de façon plus efficace, par exemple, la mobilité, en modifiant éventuellement nos structures, en lançant des actions ciblées lorsque le besoin est clairement établi, en développant l'exemplarité des services de l'Etat. L'unité que nous sommes en train de mettre en place à la DAEC participera à la mise en évidence des domaines d'action prioritaires.

Vous me demandez encore, à titre personnel si je pense que le canton mettra en œuvre chacun des points qui constituent le postulat que vous avez déposé? Sinon, pourquoi?

Pour ce qui est de la réalisation de chacun des points de votre postulat: création d'un service interdépartemental, création d'une commission cantonale pour le développement durable, proposition pour le financement du nouveau Service et de ses tâches ainsi que pour des projets de développement durable. Vous acceptez que je ne puisse donner toutes les réponses aujourd'hui. Les choses se mettent en place, il faut vérifier quels sont les meilleurs moyens pour arriver aux objectifs visés.

Une question mérite sans doute réflexion, c'est celle de la constitution d'une commission cantonale pour le développement durable. Je dois dire que, souvent, nous avons fait de bonnes expériences avec des commissions lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une politique bien définie. Je pense, par exemple, à la Commission cantonale pour les dangers naturels ou à la Commission pour les stands de tir. Dans des domaines plus prospectifs, beaucoup de choses restent à définir, l'expérience manque un peu pour tirer des conclusions

précises. Personnellement, je serais assez ouvert à la constitution d'une telle commission sachant que la communication et la mise en réseau sont des éléments essentiels pour donner forme et contenu au développement durable. Une telle commission pourrait être un bon instrument avec une force de proposition de validation des projets à réaliser. Cette question fera l'objet d'une réflexion approfondie, bien sûr, lors des prochains mois. Finalement, c'est le Conseil d'Etat qui tranchera. Je précise à cet effet que j'ai déjà demandé dans d'autres Directions un relais, une personne de relais, pour le développement durable.

Question suivante: Pensez-vous que la dotation en personnel pour s'occuper de la question du développement durable est aujourd'hui suffisante? Sinon, combien de personnes sont nécessaires? Vous posez ainsi la question de la dotation en personnel. Permettez-moi de vous dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de quantité. Le canton de Fribourg a toujours choisi des solutions qui, en termes de performance, sont souvent aussi bonnes si ce n'est meilleures que celles qui proviennent de grandes structures. Le Conseil d'Etat a mis à disposition un poste et vous l'avez accepté dans le budget 2009. Celui-ci a été mis au concours au début de l'année. Nous procédons actuellement aux évaluations. J'espère que la personne qui sera retenue pourra prendre ses fonctions le plus rapidement possible. Ensuite, il s'agira tout d'abord de créer un réseau avec des compétences disponibles dans les différentes Directions de l'Etat. Ceci me permet aussi de répondre à une autre de vos questions: doit-on se limiter aux quatre Directions nommément citées dans le rapport du Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de la Constitution?

Je pense qu'il faut être ouvert et qu'il faut raisonner en termes d'efficacité. Je ne suis pas partisan d'une grosse structure mais il faut inclure les personnes et institutions clés, je pense notamment aux Finances. Encore une remarque: nous avons dans un autre domaine, celui des marchés publics, également une structure qui permet d'associer toutes les Directions impliquées. Elle est dirigée par ma Direction et je crois que cela fonctionne bien.

Vous posez la question: comment imaginez-vous les structures, outils, critères, passer l'ensemble de l'action de l'Etat au crible du développement durable?

M. le Député, votre catalogue de questions est long. En plus, vous voulez pousser l'Etat dans ses derniers retranchements quand vous demandez comment nous allons passer l'ensemble de l'activité de l'Etat au crible du développement durable! A ce sujet, permettez-moi de vous dire, en tout cas je ne l'ai pas constaté, je m'étonne presque que vous n'ayez pas postulé au poste de responsable du développement durable car vous auriez eu en première main toutes les réponses aux questions que vous vous posez ou que vous me posez! Trêve de plaisanterie, M. le Député, votre question est tout à fait pertinente. L'Etat a un rôle exemplaire à jouer. Comment pourrait-il, en effet, prêcher le bon exemple s'il ne commence pas lui-même? Dans ce contexte, je me permets aussi de revenir sur la réponse favorable que nous venons de donner à l'initiative Boschung/Bourguet. Le Conseil d'Etat s'est engagé à prendre en compte les effets de la politique du déve-

loppement durable dans ses décrets, messages relatifs aux projets de lois. Le Conseil d'Etat précise tout de même: «qu'il y a lieu de réfléchir sur la manière dont il va effectuer ce travail, établir une liste systématique d'analyse.» C'est une des priorités à laquelle nous allons nous atteler dès que le ou la nouvelle responsable du développement durable sera engagé-e.

Maintenant, pour ce qui est des moyens financiers nécessaires, je rappelle dans ce contexte que pour la mise en œuvre de la Constitution nous avons disposé ces dernières années, mais pas utilisé, d'une somme annuelle de 80 000 francs. Une partie est reportée pour le budget 2009. Sur le plan des finances, toutefois, il ne faut pas oublier que le nombre des investissements que nous faisons et que les subventions que nous octroyons participent à la concrétisation du développement durable. Pensez à tous ces travaux que nous soutenons, par exemple, pour l'assainissement des eaux usées, pour l'aménagement des cours d'eau, pour la protection contre les dangers naturels! Un autre investissement déterminant est celui de fixer des règles claires dans nos politiques sectorielles. Songez seulement aux coûts que nous aurions économisés si nous avions eu une politique moderne des déchets beaucoup plus tôt! Nous ne serions pas en train de nous battre avec la Pila et le millier de sites que nous avons inscrits dans le cadastre des sites pollués, dont 315 méritent une investigation.

Pour terminer, je ne peux que vous rejoindre lorsque vous parlez de bonne communication. Il faudra cibler les messages, mener des actions cohérentes en associant toutes les bonnes volontés. Je sais, et je terminerai par là, qu'il y a une attente importante de la part des communes et que l'Etat peut ici jouer un rôle facilitateur en vulgarisant, d'une part, en donnant les bonnes recettes, d'autre part, en soutenant aussi et en participant lorsqu'il le peut à des actions exemplaires.

J'espère vous avoir montré que l'Etat prend vraiment à cœur ce défi du développement durable. Je sais aussi que nous serons mesurés à nos actes et je ne doute pas que nous aurons encore l'occasion de débattre sur ce thème au cours de cette législature et bien au-delà, par exemple, pour la loi sur les eaux que j'entends bien vous présenter prochainement. Je vous remercie.

– Au vote, la prise en considération de postulat est acceptée par 73 voix contre 11; il y a 5 abstentions.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/

SP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP) *Total: 11.*

*Se sont abstenus:*

Geinoz (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5*

**Postulat P2030.08 Christa Mutter/André Ackermann  
(modernisation et application du concept Valtraloc – modération du trafic dans les localités)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Effectivement, je remplace Christa Mutter, qui est au fond de son lit et se soigne bien; elle vous salue bien aussi. Vous imaginez bien que je suis habitué à faire le messenger, parfois boiteux, parfois volant.

Le concept Valtraloc est un instrument cantonal précieux pour la conception de la modération de trafic. C'est un outil de travail pensé pour la traversée de localités à 50 km/h sur des routes cantonales et il est utilisé à ce but comme guide cantonal officiel. Mais ce guide, dont la dernière version date de 2001, est dépassé par des événements de deux sortes:

1. On ne planifie plus une traversée de façon isolée. Pour atteindre le but d'une meilleure gestion du trafic local, la modération d'une route fait partie d'une étude qui doit englober normalement toute la zone centre de la localité. Elle s'étend donc souvent sur un tronçon cantonal et communal. D'autre part, une année après la sortie du guide Valtraloc, en 2002, l'ordonnance fédérale a introduit un nouveau régime avec les précisions sur les zones à 30 km/h. Cette vitesse est de plus en plus utilisée également sur les routes principales et cantonales dans les localités comme le prouvent les aménagements exemplaires dans nos cantons voisins, par exemple à Berne (mais aussi dans nos localités fribourgeoises: remarque personnelle).

Pour les routes communales, la zone de rencontre a été introduite. Vu le caractère quasi officiel du guide Valtraloc et son utilisation dans ce sens également pour la définition des subventions, il ne nous semble pas judicieux de refuser sa mise à jour en renvoyant à un brochure fédérale. Dans ce cas, il faudrait au moins intégrer officiellement l'étude de l'OFROU dans le concept et les conseils du SPC donnés aux communes. Nous demandons que le Conseil d'Etat étudie cette question, qu'il nous livre un rapport exhaustif sur les applications futures dans la modération de trafic.

2. La réponse du Conseil d'Etat concernant les études d'opportunité ne touchent pas du tout le sujet dont nous parlons, donc Christa Mutter ne se sent comprise. En effet, ces études n'ont jamais dessiné et étudié sérieusement des alternatives à des projets de contournement, ils ne traitent que de la faisabilité de l'ouvrage contournement lui-même.

Nous demandons donc une étude du Conseil d'Etat pour un concept de modération qui soit étudié systématiquement avant qu'on planifie une nouvelle liaison routière. Il semble que ce genre de réflexion est en train d'être faite pour Marly-Matran. Nous aimerions une réponse plus détaillée à ce sujet. C'est Christa Mutter qui le demande.

En résumé, nous ne sommes pas d'accord que la brève réponse du Conseil d'Etat soit considérée comme rapport. Elle est incomplète et ne traite pas l'idée principale du postulat. Nous avons vu que, par exemple, le postulat sur les personnes âgées a donné lieu à l'élaboration de tout un concept et une réflexion approfondie. C'est ce genre de réflexion que nous aimerions susciter, une nouvelle façon d'aborder un problème routier qui se pose tout en tenant compte des solutions qui existent, mais qui ne sont peut-être pas encore appliquées dans le canton de Fribourg.

Nous vous prions donc d'accepter la transmission de ce postulat et de demander un rapport exhaustif au Conseil d'Etat.

J'ai parlé au nom de Christa Mutter et au nom du groupe Alliance centre gauche unanime.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Je suis aussi quelque peu déçu par la réponse du Conseil d'Etat qui, certes, propose l'acceptation du postulat, mais qui considère sa réponse valant comme rapport au postulat.

Je ne conteste absolument pas le fait que les services de l'Etat possèdent toutes les compétences techniques en la matière et que les variantes Valtraloc sont aussi étudiées de cas en cas mais, il faut bien le reconnaître, avec très peu de succès jusqu'à ce jour. L'élaboration d'un rapport plus circonstancié serait l'occasion de rechercher les causes de cet échec relatif et de proposer des mesures. L'exemple très récent, cité dans la presse du village de Léchelles, est significatif à mes yeux. Un groupe de citoyens a demandé que des mesures de sécurité soient prises. Pourquoi ne pas préconiser et pousser la mise en place, dans le cadre de la réflexion prévue et planifiée de cette route, de mesures Valtraloc qui me sembleraient particulièrement adéquates dans le cas de la traversée de Léchelles?

Le fait que le financement des aménagements de modération sur les routes cantonales soit de la responsa-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 802; réponse du Conseil d'Etat le 30 septembre 2008, BGC nov. 2008, p. 2288.

bilité exclusive des communes pénalise fortement la mise en place de telles mesures. Cette règle me paraît particulièrement pénalisante et devrait donc être revue pour le moins en ce qui concerne les routes cantonales. Certes, M. le Commissaire du gouvernement pourra me rétorquer que j'ai tout loisir de déposer une motion demandant la modification de l'article de la loi sur les routes concerné. Mais j'estimerai préférable d'analyser cette modification de la loi dans le contexte d'une étude globale et je pense aussi qu'il n'est pas toujours facile de différencier dans un projet ce qui est vraiment construction éditilaire et ce qui ne l'est pas. Cette étude pourrait clarifier cette différenciation. Je pense que les quelques édiles communaux – et je sais qu'il y en a qui sont présents dans cette salle – devraient être sensibles à cette problématique.

La généralisation à une promotion plus active du concept Valtraloc pourrait guérir notre canton de la «contournementite» aiguë dont il souffre, mal qui a des conséquences importantes au plan financier.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'accepter ce postulat, mais de refuser la proposition du Conseil d'Etat de considérer sa réponse comme rapport au postulat.

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE).** Die SP-Fraktion nimmt das vorliegende Postulat einstimmig an und den dazugehörigen Bericht zur Kenntnis. Ich kann mit Herrn Ackermann mich einverstanden erklären, dass wir dazu noch einen ausführlicheren Bericht möchten.

Das Valtraloc-Konzept will Lösungen zur Verkehrsberuhigung von Ortsdurchfahrten fördern, was sehr begrüßenswert ist, da damit auch die Lebensqualität von Anwohnerinnen und Anwohnern erhöht wird. Der Kanton muss hier vermehrt seine Rolle als Koordinator und Planer wahrnehmen und in bestimmten Situationen muss der Kanton den Gemeinden Verkehrsberuhigungsmassnahmen aufzwingen. Für die Sicherheit der Langsamverkehrs-Teilnehmer ist der Ausbau von Tempo 30-Zonen, sowie der Bau von Verkehrsberuhigungsmassnahmen sehr wichtig. Die Ortsdurchfahrten, welche durch eine Umfahrungsstrasse entlastet werden, sollen für den motorisierten Verkehr möglichst unattraktiv sein, damit der Langsamverkehr gefördert werden kann. Ortsdurchfahrten dienen ja immer auch Schulkindern als Schulweg und sollten deshalb die schwachen Verkehrsteilnehmer vermehrt schützen.

Noch eine Bemerkung zu den geplanten Umfahrungsstrassen: Für die verschiedenen Projekte wurden oder werden Zweckmässigkeitsstudien durchgeführt. Beim Durchlesen des Berichtes war ich trotzdem sehr erstaunt, dass die Umfahrungsstrasse von Vuisternensdevant-Romont und die Strassenverbindung Marly–Matran in den Projektphasen schon so weit fortgeschritten sind, wurde doch vom Staatsrat die Umfahrungsstrasse von Düdingen immer in dritter Priorität; also nach der Umfahrungsstrasse von Bulle und der Poja-Brücke, genannt. Ich hoffe sehr, dass sich hier nicht Prioritätenverschiebungen einschleichen, zumal die Gemeinde Düdingen schon einen zweiten Teil des Valtraloc-Konzepts am Realisieren ist.

Mit diesen Bemerkungen stimmen wir dem Postulat zu.

**Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR).** Par postulat, nos deux collègues députés demandent au Conseil d'Etat de moderniser le concept des traversées des localités. Dans sa réponse détaillée, le Conseil d'Etat mentionne que le premier guide Valtraloc était publié en 1993 et qu'il a été mis à jour en 2001.

Le concept Valtraloc est utilisé systématiquement pour étudier et modérer le trafic local avant d'entamer des travaux de planification de routes de contournement. Cette pratique, d'après le rapport, est conforme à ce que demande le postulat.

Le groupe démocrate-chrétien accepte le postulat et prend acte que la présente réponse est considérée comme rapport.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Der Staatsrat gibt auf verschiedene gestellte Fragen zum Postulat «Modernisierung und Änderung des Valtraloc-Konzepts – Verkehrsberuhigung innerorts» Antworten. So auch folgende: «Die Praxis entspricht somit bereits der im Postulat gestellten Forderung.»

Die SVP-Fraktion wird somit mehrheitlich diesem Postulat zustimmen.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Die Freisinnige Fraktion hat das Postulat diskutiert. Mit folgenden Bemerkungen werden wir ihm im Sinne des Staatsrates zustimmen: Wir machen eine Bemerkung zu der Einrichtung der Bauzonen. Es kann nicht sein, dass die Bauzonen immer näher an die Strassen gemacht werden. Die Leute kaufen billigeres Bauland und kaum haben sie gebaut, sind die Forderungen für Verkehrsberuhigungsmassnahmen auf dem Tisch. Bei der Planung muss vermehrt auch auf diese Aspekte Rücksicht genommen werden.

Mit diesen Bemerkungen wird die Freisinnige Fraktion, wie gesagt, im Sinne des Staatsrates dem Postulat zustimmen.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Permettez-moi tout d'abord de rappeler que ce postulat contient deux aspects.

Tout d'abord le projet Valtraloc: les députés demandent de moderniser le concept de la traversée dans les localités en tenant compte des modifications de la législation. Avec le guide Valtraloc mis à jour en 2001 – si certains souhaitent l'avoir, j'en ai à votre disposition – la publication de l'OFROU «Modérer le trafic à l'intérieur des localités» ainsi que les normes routières édictées par la VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports), l'Etat, les communes et les spécialistes disposent de documents modernes, qui tiennent compte de l'état le plus récent de la technique dans le domaine de la modération du trafic. Je ne vois pas ce que l'Etat pourrait faire de plus actuellement si ce n'est suivre attentivement l'évolution de nouvelles méthodes ou de nouveaux indices. Je rappelle à cet effet que beaucoup de discussions, respectivement beaucoup d'avis divergent. Je vous cite un article paru dans le journal du TCS, dans une ville hollandaise: «La ville hollandaise de Drachten s'est montrée plus audacieuse. Il y a cinq ans, ses respon-

sables ont fait enlevé tous les signaux. Depuis, seules deux règles s'appliquent: la priorité de droite et la mise en fourrière de tout véhicule perturbant la circulation. Cette réglementation extrêmement simplifiée semble fonctionner. Aucun accident avec blessé n'a été enregistré sur l'axe transit utilisé pourtant quotidiennement par 20 000 véhicules. A titre de comparaison, huit accidents impliquant quatre blessés, dont un grave, s'y étaient produits durant les quatre années précédant l'introduction du nouveau paradigme.»

Conclusion: faisons attention en voulant toujours faire plus! J'ai le sentiment que, parfois, on déresponsabilise les personnes utilisatrices.

La promotion de la démarche Valtraloc auprès des communes est une tâche continue de l'Etat. Certains députés ont parlé, ce matin, qu'il fallait l'intensifier. Cela se fait! J'en veux pour preuve qu'actuellement ce ne sont pas moins de 31 communes qui ont fait ou font cette démarche et, je le précise, avec l'appui des services de l'Etat, du SPC en particulier. Cependant, je rappelle aussi qu'il y a l'autonomie des communes. Cette autonomie, je crois que vous y tenez beaucoup. Lorsque M. le Député Ackermann intervient pour dire que l'Etat devrait financer, cela signifie que l'on voudrait mettre une nouvelle tâche. Je rappelle que dans la répartition des tâches, à l'époque, il y a 11 ou 12 ans, sauf erreur c'était en 1997, nous avons fait cette répartition avec une claire définition entre les routes cantonales et les routes communales. A l'époque, des subventions pour les routes communales existaient; depuis, tout est tombé. Il y a une clarification et je pense que ce n'est pas le moment judicieux pour recommencer.

M. le Député a parlé de Léchelles. Je peux vous dire que mes services ont eu des discussions avec la commune, mais c'est aussi de la responsabilité de la commune de donner suite à cette problématique. Je vois que M. le Député Ackermann comprend, mais il me montre que c'est l'argent qui commande!

Les députés demandent également l'étude d'une utilisation systématique de ce concept Valtraloc pour étudier et modérer le trafic local avant d'entamer des travaux de planification et de construction de routes de contournement. Comme vous avez pu le constater dans la réponse, cela se fait naturellement et à chaque fois. Cependant, je rappelle qu'il n'y pas que l'aspect de la capacité de la route qui est pris en compte mais aussi d'autres éléments, soit les besoins des différents utilisateurs et de l'environnement immédiat.

L'utilisation du concept Valtraloc pour étudier et modérer le trafic local se fait systématiquement avant d'entamer des travaux de planification et de construction de route de contournement. Nous avons cité tous les projets: la H189, le pont de la Poya, contournement de Vuisternens, cela a été fait ou le sont actuellement, le contournement de Guin aussi. Actuellement, d'autres études sont prévues à Prez-vers-Noréaz, Salvenach, Belfaux, Kerzers, Châtel-St-Denis; ce sont toutes des études d'opportunité. Je peux vous dire que l'Etat investit beaucoup dans ce domaine. Ces études d'opportunité, c'est grosso modo à chaque fois une centaine de mille francs de mandats que nous donnons à l'extérieur. En ce qui concerne Guin, respectivement le contournement de Guin, à l'époque, nous avons admis un crédit d'engagement pour faire une étude en

Basse-Singine. Si mes souvenirs sont bons, c'était de l'ordre de 500 000 francs. C'est un bureau bâlois qui a fait cette étude.

En conclusion, je crois fermement que la réponse au postulat et les réponses complémentaires que je viens de vous apporter démontrent que nous ne prenons pas ces éléments à la légère et qu'il ne me paraît pas nécessaire d'élaborer encore un rapport dans la mesure où les choses évoluent et que les services de l'Etat suivent de près cette évolution et les différentes situations.

En conséquence, je vous demande d'accepter ce postulat et de considérer la présente réponse également comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 75 voix contre 1; il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 75.

*A voté non:*

Ith (LA, PLR/FDP). Total: 1.

*Se sont abstenus:*

Bussard (GR, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 4.

– Au vote, la proposition de donner à la réponse du Conseil d'Etat valeur de rapport est acceptée par 54 voix contre 25; il y a 2 abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 54.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter

(SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 25.*

*Se sont abstenus:*

Piller A. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

- La séance est levée à 12 h 05.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*